

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 17 décembre 2020

Délibération n° 2020 – 17/12/2020 – 3

Approbation du verbatim du conseil d'administration du 3 novembre 2020

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 21 Membres représentés : 6 Total : 27	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 1 Suffrages exprimés : 26 Pour : 26 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve le verbatim du conseil d'administration du 3 novembre 2020.**

Dijon, le 18 décembre 2020

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

P.J. : Verbatim du conseil d'administration du 3 novembre 2020

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Verbatim du Conseil d'Administration du 3 novembre 2020

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Madame Patricia FAUQUE (procuration à Madame Elsa LANG-RIPERT),
Monsieur Luis LE MOYNE (procuration à Madame Emmanuelle PUCEAT),
Madame Lucy MOSER-JAUSLIN,
Monsieur Vincent THOMAS.

Membres excusés

Monsieur Alexandre COCHET,
Madame Alexandra LAURENT.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Madame Peggy CÉNAC (procuration à Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN),
Monsieur Lionel CROGNIER (présent jusqu'à 16h05),
Madame Stéphanie DAUPHIN-BENOIST (présente jusqu'à 16h30),
Monsieur Philippe GARNIER (présent jusqu'à 14h30 puis procuration à Monsieur Lionel CROGNIER),
Madame Elsa LANG-RIPERT,
Madame Emmanuelle PUCÉAT.

Collège des personnels BIATSS

➤ Membres présents ou représentés

Madame Tania CARNET (présente jusqu'à 16h20),
Monsieur Cédric CLERC,
Monsieur David COUSSON (procuration à Madame Stéphanie DAUPHIN-BENOIST),
Monsieur Guy-Daniel LIGAN,
Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN.

Membre absente

Madame Christine TOURNAY-DUPONT.

Collège des usagers

➤ Membres présents ou représentés

Madame Ambre ADAMIAK (présente jusqu'à 15h50),
Madame Louise BOUCHÉ,
Madame Gwladys BOUILLIN (procuration à Madame Ambre ADAMIAK),
Monsieur Anton MARQUES RODRIGUES (suppléé par Madame Lucile TISON),
Monsieur Alexandre TISSIER (suppléé par Monsieur Gauthier MAIMBOURG),
Membre excusé
Monsieur Arthur SABATIER.

Personnalités extérieures

➤ Membres présents ou représentés

Madame Nadiège BAILLE (procuration à Madame Lucie MOSER-JAUSLIN),
Monsieur Éric CHENAL (procuration à Monsieur Vincent THOMAS),
Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX (procuration à Monsieur Cédric CLERC),
Madame Nathalie MUNIER-JOLAIN (présente jusqu'à 15h50),
Madame Pascale PONSE-WILHELM.

Membre excusé

Madame Maude CLAVEQUIN.

Membres absents

Monsieur Denis HAMEAU,
Monsieur Yang SONG.

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Madame Muriel LECULLIER, Agent comptable (excusée),
Monsieur Julien MARLOT, représentant de Monsieur le Recteur de la région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelier de l'université de Bourgogne,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint,
Monsieur Pierre-Étienne THEPENIER, Directeur des Ressources humaines.

Invités

Madame Émilie BARTHET, Directrice du pôle Documentation,
Madame Karen FIORENTINO, Vice-présidente de la commission de la formation et de la vie universitaire,
Monsieur Alexander FRAME, Coordinateur académique de l'Alliance d'universités européennes FORTHEM pour l'université de Bourgogne,
Monsieur Laurent GAUTIER, Vice-président délégué à la valorisation de la recherche,
Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'université,
Monsieur Pierre-Etienne THEPENIER, Directeur du pôle Ressources humaines,
Monsieur Grégory WEGMANN, Vice-président délégué à la politique européenne et internationale.

Pour la gestion du conseil d'administration : *Pôle des affaires juridiques et institutionnelles (PAJI) Messieurs Jean-Marc Bourgeon, Pierre-Alexandre Falbaire, Madame Annie Favier.*

Ordre du jour :

Point A : Points soumis à discussion.....	3
I) Informations du Président	3
II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration des 3 et 22 septembre 2020	27
III) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 14 octobre 2020	28
1. Répartition de l'enveloppe des moyens dédiés à la formation pour l'année 2021.....	28
2. Travaux de la Commission FSDIE du 22 septembre 2020	29
3. Travaux de la Commission Vie Étudiante du 23 septembre 2020	30
4. Offre de formation 2020	31
- Demandes de modification des fiches filières.....	31
- Rattachement de deux licences professionnelles de l'UFR Sciences et Techniques à l'IUT de Dijon – Site Auxerre	32
- Retour des composantes sur l'adaptation des modalités de contrôle de connaissances lors d'un éventuel confinement	33
Point B : Points adoptés sans débat (sur demande, les points peuvent faire l'objet d'un débat)	44
IV) Tarifs, subventions et dons - Sorties d'inventaire - Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne	44
V) Compte rendu des conventions hors subvention.....	46
Point C : Questions diverses	46

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SÉANCE DU 3 novembre 2020)

*(La séance est ouverte à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas,
Président de l'Université de Bourgogne)*

- :- :- :- :- :- :-

Le Président – Bonjour à toutes et à tous. Merci pour votre présence qui n'allait pas de soi vu le nouveau confinement – le « confinement adapté » nous dit le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche –, cela n'était pas une évidence, puisque j'avais signé un document transmis par mail à toute la communauté jeudi soir à la suite des annonces du Président de la République, la veille, et du Premier ministre et du ministre du Travail vers 20 heures.

Un mail dans lequel j'indiquais que les réunions devaient désormais, sur la base des informations qui nous avaient été communiquées, se tenir à distance.

Le lendemain matin, un décret a été publié pour mettre en œuvre l'ensemble des décisions qui avaient été prises par le gouvernement et, dans ce décret, il apparaissait que les réunions professionnelles pouvaient se maintenir en présentiel.

Donc sur la convocation qu'on vous a adressée en dernier lieu, il était bien indiqué que nous travaillerions en présentiel, sachant que nous respectons ici les gestes barrières et que cela s'est toujours très bien passé tout au long des CA que nous avons réalisés dans cette salle Multiplex qui est vaste, avec un gros volume, etc., et qui ne nous expose pas outre mesure, personne notamment du Conseil d'administration n'ayant, à notre connaissance en tout cas, contracté le virus à l'occasion de sa participation à nos travaux.

Donc voilà ce qui a présidé, on va dire, à cette décision de maintenir en présentiel.

En outre, cela règle la question du vote électronique, puisqu'on a quelques expériences par le passé qui ont montré que c'était extrêmement complexe. Donc ce vote, ici, en présentiel facilite, on va dire, les décisions et permet d'économiser du temps.

Sur le fond, être en présentiel facilite également les échanges, l'interaction, et cela permet à chacun de pouvoir s'exprimer sans doute plus facilement.

Je ne sais pas combien de temps nous pourrions maintenir ces réunions professionnelles en présentiel. Cela va évidemment dépendre, bien sûr, de la situation sanitaire.

On pourrait faire un point sur notre population : au regard des chiffres que j'ai, ils sont plutôt moins mauvais qu'au plan national et même aux plans départemental et régional.

Et puis évidemment, cela va dépendre également de l'évolution des textes et du décret du 29 octobre 2020 qui a été publié, je le rappelle, le 30 octobre 2020, c'est-à-dire vendredi dernier.

Stéphanie Benoist, vous vouliez parler.

Je vous en prie.

Mme Dauphin-Benoist – Oui. Je voulais vous interpeller à ce sujet de la part de mes colistiers puisque nous, on a quand même été assez contrarié par la tenue de la réunion en présentiel.

Alors, je ne nie pas que c'est beaucoup plus facile pour communiquer que par visio, mais il se trouve que parmi nous quatre, il y a une personne qui est vulnérable, donc qui a fait le choix de ne pas venir et qui a donné sa procuration, et un autre élu qui est cas contact et qui aurait aimé participer. Donc nous, on aurait apprécié qu'on nous laisse le choix de participer aussi à distance.

Je sais que c'est compliqué pour les votes, mais le fait est que le virus circule avec une intensité certaine dans le département et puis au niveau national et c'est pour cela qu'on en est là. Donc, on est quand même un peu gêné par cette décision.

Le Président – Oui, je prends acte de votre propos. À l'avenir, on essaiera de basculer effectivement en nouvelle version. Là, techniquement, cela était un peu compliqué, je ne vous le cache pas, puisqu'il a fallu prendre très rapidement les décisions. Il a fallu... Enfin, le temps à consacrer à cet élément technique, finalement on n'a pas pu vraiment le dégager et on n'a pas vraiment pu le mettre en œuvre. Donc oui, on y arrivera, c'est quasi certain. Cela, c'est le premier point.

En ce qui concerne le virus, moi j'ai des données au jour le jour qui me sont remontées par le SSU et le taux d'incidence qui correspond au nombre de cas positifs rapporté à 100 000 habitants, à la fois chez les personnels et chez les étudiants, au regard des informations qui me sont remontées, est très inférieur, très inférieur, à la moyenne nationale qui est annoncée sur l'application « StopCovid ».

Grosso modo, en ce moment, chez les étudiants, et au regard des chiffres qui me sont remontés hier soir, nous sommes à un taux d'incidence d'environ 170-180 pour 100 000 étudiants. Quant au plan national, nous en sommes à 431. Pour les personnels, nous sommes autour de 230-240 pour 100 000 habitants. Au plan national, là aussi, on est à 431.

Donc je comprends l'angoisse qui peut être celle de personnes... Alors je ne parle pas de personnes vulnérables qui, au-delà de l'angoisse, s'exposent à un risque particulier, finalement. J'exclus les personnes vulnérables de mon propos, bien sûr. Mais pour les personnes qui ne sont pas vulnérables, elles peuvent être, je pense, d'une certaine manière, rassurées sur ces chiffres qui sont plutôt moins mauvais que dans le reste du département ou de la région et du pays, dès lors que nous respectons les gestes barrières.

Je crois que ces chiffres montrent qu'effectivement, ces gestes sont efficaces et permettent d'éviter au virus d'être transmis.

Donc nous avons procédé comme cela depuis, finalement, la rentrée.

Je crois que le risque est assez faible, et étant assez faible, je trouve que le gain d'être en présentiel est quand même supérieur au risque que nous courons en participant à cette réunion, dans le respect strict des gestes barrières, bien sûr.

Donc c'est cet arbitrage-là qui a été fait au regard du suivi de la pandémie dans notre établissement.

Mme Dauphin-Benoist – Je ne veux pas polémiquer, mais c'est un raisonnement que, dans ce cas-là, tout le monde peut faire. Tous les petits commerçants, les libraires... Enfin, sur Dijon, le virus ne circule peut-être pas autant qu'ailleurs, mais c'est une solidarité nationale, en fait, de respecter les consignes sur le travail à distance, le télétravail, etc.

Le Président – Je vous rappelle qu'on est dans la stricte ligne du décret de vendredi matin : nous sommes dans le cadre d'une réunion professionnelle autorisant le présentiel par le texte. Je ne peux pas vous dire mieux.

Et puis sur la cohérence des mesures prises au plan national, franchement ce n'est pas l'objet du CA.

J'ai ma propre opinion là-dessus mais je ne vous la livrerai pas parce que cela sort vraiment des questions nous concernant.

Je vous propose de rentrer dans les informations du Président par deux mauvaises nouvelles, qui sont sans lien, à ma connaissance, avec...

Pardon, excusez-moi. Monsieur Rollin.

M. Rollin – Oui, puisqu'on était sur la situation sanitaire, je pensais qu'on allait développer un peu plus.

Le Président – On va y revenir. On va y revenir, c'est juste après, mais je voulais d'abord annoncer...

M. Rollin – D'accord. Alors, puisqu'on y revient, j'y reviendrai à ce moment-là.

Le Président – Oui, on va revenir sur la situation « Covid ». Evidemment, on va en parler. Ce n'est pas du tout épuisé.

Point A : Points soumis à discussion

I) Informations du Président

Le Président – Donc je reviens à deux informations tristes, à deux décès dans notre communauté au cours de la semaine dernière.

Il y a eu François-Xavier D'Abzac qui était chargé de recherche au CNRS, en poste au laboratoire Biogéosciences, et qui a subitement disparu au cours d'une nuit pour un problème respiratoire.

C'était un collègue d'Emmanuelle Pucéat, donc Emmanuelle peut peut-être dire un mot sur François-Xavier.

Je te laisse la parole.

Mme Pucéat – François-Xavier est décédé mardi dernier d'un problème respiratoire, qui n'est pas lié à la Covid. Il avait 37 ans. Il venait juste d'arriver au laboratoire Biogéosciences, puisqu'il avait commencé sa carrière comme chargé de recherche à Toulouse et qu'il venait juste d'avoir sa mutation pour se rapprocher de sa petite fille et de sa femme. Il avait une petite fille de deux ans.

Il faisait sa carrière sur les micro- et nanostructures des minéraux.

C'est une bien triste nouvelle et tout le monde au sein du laboratoire est aux côtés de sa femme, qui est une collègue également et maître de conférences au sein du laboratoire Biogéosciences.

Le Président – Voilà. Donc notre communauté est endeuillée par ce départ précoce. Donc évidemment, j'ai adressé d'ores et déjà mes condoléances, au nom des personnels et au nom de l'université, à sa veuve et à sa petite fille de deux ans.

Le deuxième décès qui a frappé notre communauté est celui d'Anne Dufresnes, qui était agent d'accueil en STAPS et qui avait 61 ans.

Je peux peut-être passer la parole à Tania Carnet qui l'a très, très bien connue.

Mme Carnet – Madame Anne Dufresnes est arrivée à l'université de Bourgogne par l'intermédiaire de l'IUFM à l'époque, en 2007. Elle a été ensuite intégrée à l'université de Bourgogne et est allée travailler à l'UFR Sciences et Techniques. Ensuite, elle est arrivée à l'UFR STAPS.

Elle était donc agent d'accueil et était extrêmement appréciée par tous les personnels.

C'est une personne qui était une bonne vivante et qui voyait toujours la vie du bon côté. Elle était extrêmement positive. Donc elle laisse un grand vide.

Elle est morte d'une longue maladie... Elle est décédée d'une longue maladie.

Elle avait un fils qui travaille au centre Georges-François Leclerc.

Donc elle laisse un très, très grand vide au sein de notre communauté.

Le Président – J'ai appris son départ ce matin. Je ne le savais pas. J'adresserai aussi toutes mes condoléances à sa famille et je le ferai, bien sûr, par écrit au nom du personnel et au nom de l'université de Bourgogne.

Donc deux décès qui n'ont aucune cause commune avec la situation sanitaire qui nous préoccupe, la Covid.

Donc vous avez appris, comme tout le monde, en suivant le discours du Président de la République et, ensuite, les différentes interventions des membres du gouvernement, et suivi sans doute les textes qui ont été diffusés et publiés depuis, que, voilà, nous sommes rentrés dans une nouvelle ère de confinement ou de reconfinement.

Pour reprendre les mots que j'ai utilisés tout à l'heure, ceux de la DGESIP qui nous a envoyé une nouvelle circulaire pour la mise en œuvre de ce confinement, ce confinement est dit « adapté » - dans l'enseignement supérieur et de la recherche, bien sûr - aux nouvelles règles applicables qui ont été décidées ces derniers jours.

Ces différents documents ont évidemment suscité, d'abord, un travail d'analyse et, ensuite, de mise en œuvre le plus rapidement possible.

Donc la circulaire est arrivée dans nos boîtes le samedi dans la journée. On a évidemment travaillé dessus au cours du week-end. Il a donné lieu aussi à une

présentation hier après-midi, devant les directeurs de composantes, des différents points. Des points saillants et pas de l'ensemble du document, bien sûr. Et nous allons pouvoir y revenir évidemment devant vous aujourd'hui.

Donc les choses sont lancées dans les composantes, on va dire. Bien sûr, elles sont lancées, il y a encore des ajustements à trouver au fur et à mesure que les difficultés vont se présenter – il faut rester pragmatique.

Alors je vous propose de vous présenter les points saillants et, ensuite, évidemment, de vous laisser intervenir si vous le souhaitez.

Le premier point saillant, c'est quoi ? C'est la mise à distance de tous les cours, sauf les enseignements à caractère pratique.

C'est ce que dit la circulaire qui, du coup, est un petit peu plus large que ce qui a été annoncé dans la presse et qui disait de laisser les TD à distance et les TP en présentiel, sous réserve de ne pas pouvoir les faire à distance, et que le Recteur de région académique donnera son accord sur une liste d'enseignements à caractère pratique qui lui sera ou qui lui est soumise.

Donc on a reçu avec les documents, samedi, une annexe, on va dire, à la circulaire, qui comporte un tableau qu'il faut renseigner et envoyer au Recteur.

Il se trouve que cette annexe modifie un petit peu ce que nous avons fait dès vendredi. En effet, dès vendredi, lorsqu'on a su que seuls les TP ou les cours à caractère pratique pouvaient être autorisés par le Recteur, je suis rentré en contact avec le Recteur Chanet pour lui demander ce qu'il attendait.

Il m'a donc précisé qu'il attendait une liste de formations dans lesquelles il y avait des travaux pratiques qu'il entendait autoriser sans trop de difficulté, et il m'a également dit qu'il autoriserait ces enseignements en présentiel au fil de l'eau, c'est-à-dire le plus vite possible après avoir reçu le mail qu'on lui adresserait ou qu'on adresserait à son cabinet.

Donc dès vendredi soir, en fait, un certain nombre de composantes qui avaient été informées de ce dispositif ont restitué à Karen Fiorentino leur liste de formations concernées. Et donc, nous sommes déjà, pour ces TP, principalement pour ces enseignements à caractère pratique, dans une situation d'autorisation.

Sauf que ce qui a été transmis est moins précis que ce qui est demandé dans l'annexe dont je vous parlais il y a un instant, puisque cette annexe prévoit notamment qu'il faut indiquer l'effectif prévisible, l'intitulé exact de l'enseignement, etc., etc.

Bref, cela demande un travail assez minutieux, à la fois d'information, de collecte et de consolidation et donc nous sommes rentrés dans ce nouveau travail de collecte d'informations depuis hier, avec les directeurs de composantes qui ont participé à la réunion d'hier. Donc il y a un deuxième travail, on va dire, pour à peu près le même objet.

Il reste qu'en dehors de ce détail technique, mais qui est chronophage et qui demande beaucoup de travail, le texte rappelle que pour ces enseignements, quoi qu'il arrive, 50 % de la jauge des salles doit être respectée. Donc on ne peut pas aller au-delà de ces 50 %, ce qui finalement correspond à ce qui était le cas auparavant après la décision de couvre-feu qui nous concernait et l'alerte renforcée dans laquelle notre territoire avait été placé.

Autre élément important qui concerne les enseignements sportifs et physiques. En principe, ils sont possibles dès lors qu'on ne peut pas les faire à distance, mais il y a donc eu des discussions avec Lionel Crognier notamment et puis avec Samuel Pécaud au titre du SUAPS.

On s'est interrogé tout de même sur la compatibilité de ces activités physiques et sportives avec la nécessité d'éviter un maximum les risques puisque là, pour le coup, il y a beaucoup d'activités physiques qui supposent de se rapprocher d'un adversaire ou éventuellement d'un coéquipier.

Et puis, évidemment, on peut difficilement faire du sport avec un masque et c'est une situation, on va dire, qui augmente considérablement les risques.

L'une des questions importantes qui est abordée par le document envoyé par le ministère concerne, on va dire, l'accompagnement des étudiants et notamment des étudiants en fragilité. En fragilité, bien sûr, matérielle, précarité alimentaire ou numérique, etc.

Je pense également à la question de l'accompagnement psychique d'étudiants qui se retrouveraient en situation d'isolement, parce qu'on sait aujourd'hui que lors du premier confinement, il y a eu des situations de détresse importantes en raison de l'isolement. En raison du fait de ne pas pouvoir rentrer chez soi, par exemple. On peut redouter que ce phénomène s'accroisse au moment où les jours raccourcissent, où le temps devient de plus en plus maussade et où les étudiants seraient, on va dire, « confinés à Dijon », loin de leur domicile, pendant au moins un mois et peut-être même davantage.

Donc on a beaucoup évoqué cette question hier. L'idée étant que pour les étudiants qui sont obligés de revenir à Dijon pour suivre des TP, des enseignements présentiels, il faudrait que ces étudiants déclarent leur domicile chez leurs parents - à supposer qu'ils n'habitent pas Dijon, bien sûr -, de sorte que nous puissions leur délivrer des attestations et un emploi du temps... Des attestations reposant sur l'emploi du temps où il est indiqué tout simplement que tel cours est obligatoire et qu'ils complètent cet emploi du temps qui vient de nos services par leur certificat de scolarité aux fins de démontrer qu'ils se déplacent bien au titre de leur attestation dérogatoire de déplacement pour assister à une formation, qui est le cas, je crois, numéro 1 de cette attestation.

De sorte que les étudiants qui habitent, je ne sais pas à 30, 40, 50 ou 100 kilomètres de Dijon ou peut-être davantage, puissent rester chez leurs parents mais assister aux cours, venir à Dijon, pouvoir se déplacer à Dijon pour assister aux TP ou aux cours à caractère pratique si nécessaire.

Bien sûr, sachant que ce n'est pas nécessaire partout puisqu'il y a des UFR ou des composantes dans lesquelles il n'y a pas ce type de cours.

Donc c'est un peu le consensus auquel nous sommes arrivés hier en échangeant sur cette question à la fois du maintien des cours en présentiel et de la nécessité de ne pas placer les étudiants qui seraient obligés de venir à ces cours en présentiel dans une situation d'isolement induite par le fait qu'ils ont une chambre, par exemple, à Dijon ou en résidence universitaire.

C'est un point qui a été longuement discuté et je crois qu'il y a eu vraiment un accord sur ce point-là.

Il y a une autre question qui a été abordée et qui est en lien avec celle-ci, qui est celle de savoir s'il fallait maintenir les emplois du temps tels quels ou s'il fallait s'arranger pour essayer de réunir les TP auxquels un étudiant peut assister sur la même journée pour éviter les allers-retours, parce qu'il y a une question de frais, bien sûr.

Alors idéalement, la réponse est positive. C'est-à-dire qu'il faudrait idéalement arriver à ce qu'un étudiant qui a deux TP dans la semaine mobilise, on va dire, un aller-retour sur la même journée et qu'ensuite, il puisse retourner tout simplement dans sa famille pour continuer de travailler à distance.

Mais cela, c'est dans un monde idéal et il n'est pas si facile que cela de remettre en cause les emplois du temps réalisés, de sorte d'arriver à ce résultat, parce que les mêmes étudiants participent parfois à des groupes différents selon les matières, etc., et cela devient sur le terrain parfois quelque chose d'extrêmement difficile à organiser.

Donc il y a un certain nombre de doyens et de directeurs de composantes, hier, qui se sont dit « oui, on prend une semaine complète pour essayer de réorganiser tout cela, cette semaine », de sorte qu'on arrive à faire converger, on va dire, ces questions d'organisation afin d'éviter que les étudiants aient à se déplacer plusieurs fois par semaine sur le campus, etc., etc.

Donc voilà où on en est des discussions que nous avons eues hier et dans la mise en œuvre, en fait, de cette exception à la mise en distance de tous les cours et qui concerne les cours ou les enseignements à caractère pratique.

Je ne sais pas si vous voulez d'ores et déjà intervenir sur cette première question des cours.

C'est bon ? Oui ?

Je pense notamment aux étudiants s'il y a des choses à faire remonter. De toute façon, ce n'est pas fini. Vous pourrez évidemment intervenir après, mais n'hésitez pas.

Le deuxième point saillant concerne les laboratoires.

Là, la situation est quand même plus facile et plus claire que lors du premier confinement...

Oui, pardon. Monsieur Rollin.

M. Rollin – Oui. Excusez-moi, mais il y a quelque chose qui vient de me traverser l'esprit. Vous avez parlé des étudiants qui pourraient habiter loin de chez eux, etc., pour qu'ils puissent rentrer.

Je pense qu'il faudrait aussi avoir un regard sur les étudiants étrangers nouvellement arrivés dans notre établissement, puisque la rentrée venant à peine de commencer, ils n'ont pas forcément encore beaucoup d'interactions sociales et elles sont encore plus coupées actuellement et donc ils se retrouvent dans des chambres universitaires et dans des lieux un peu isolés.

Il faut donc aussi avoir une attention un peu particulière sur ces étudiants-là, même si je sais qu'au fond, les Relations internationales doivent les suivre. Mais il ne faudrait pas les oublier. Je parle de ceux qui viennent d'arriver cette année, en début d'année universitaire, et qui pourraient se retrouver un peu démunis.

Le Président – Oui. Alors je vais peut-être laisser le micro à Grégory Wegmann, mais c'est évidemment une question qui est intégrée dans la prise en charge de la situation.

Grégory, je te passe la parole.

M. Wegmann – Bonjour.

Oui, tout à fait. On est bien dans cette logique-là d'une université ouverte, ouverte notamment aux étudiants étrangers, et donc, avec le pôle International, on a mis en place un système de prise de rendez-vous pour les étudiants internationaux.

Et de manière générale, on contacte l'ensemble des étudiants pour savoir s'ils ont des besoins particuliers, s'ils souhaitent avoir un rendez-vous, s'ils ont besoin, je ne sais pas, de pouvoir se connecter dans une salle dédiée.

Enfin, pour toutes ces choses-là qui concernent aussi les autres étudiants, mais c'est vrai que c'est un peu plus sensible pour les étudiants internationaux.

Le Président – Merci, Grégory.

Alors en ce qui concerne donc les laboratoires et les unités de recherche, les textes sont beaucoup plus souples que lors du premier confinement puisque, là, très clairement, les laboratoires, comme pour les personnels, lorsque le télétravail n'est pas possible, peuvent accueillir en présentiel les doctorants.

Les doctorants peuvent être accueillis. Cela est une excellente chose. C'est une clarification.

Je crois aussi que tout le monde a une maîtrise, aujourd'hui, des gestes barrières et évidemment, ils sont accueillis dans le strict respect des gestes barrières comme il se doit.

Le texte prévoit également que les stagiaires peuvent aussi être accueillis, si le distanciel est impossible, dans les laboratoires. Donc cela, c'est quand même une très bonne nouvelle aussi parce que cela va permettre de continuer à travailler quasiment normalement si, bien sûr, le distanciel n'est pas possible.

Autre point important, les bibliothèques.

Alors, les bibliothèques, le principe, c'est qu'elles demeurent ouvertes. Elles demeurent ouvertes au public mais sur rendez-vous, avec guichet de prêt et accès aux salles de lecture. Toujours avec une jauge à 50 %, s'agissant de la capacité d'accueil.

Alors cela va poser des difficultés concrètes. Cela en pose déjà. On en parle avec Émilie Barthet, bien sûr, on échange, et Émilie Barthet elle-même échange avec les UFR notamment qui accueillent des bibliothèques et avec lesquelles il faut se coordonner pour l'organisation.

Les choses sont en train de se mettre en place. Mais bon, j'ai bon espoir que ce soit rapidement effectif même si ça demande un peu de temps et beaucoup de travail.

Voilà pour les bibliothèques.

Pour les stages et l'apprentissage des étudiants.

En fait, les stages se font conformément à ce qui est prévu par les conventions de stage et par les fiches filières des formations : le stage se fait à distance, à distance de la structure d'accueil, sauf si ce distanciel n'est pas possible. Auquel cas, les stages peuvent se faire en présentiel dans la structure d'accueil – donc associations, entreprises, collectivités locales, juridictions, etc., etc.

Dans ce cas, le justificatif de déplacement est rempli par la structure d'accueil et non pas par nous.

Les textes sont très clairs. Ce n'est pas très compliqué.

Et pour les apprentis, cela se passe comme pour la formation initiale, dans les mêmes termes.

Alors on pourrait interpréter le décret du 30 octobre de vendredi dernier d'une manière un petit peu différente parce que ce décret distingue, en fait, deux types d'étudiants.

Les étudiants, on va dire, en formation initiale qui sont accueillis par les universités *grosso modo* - je simplifie un petit peu.

Et d'autre part, dans un autre article, il précise que pour la formation continue, l'apprentissage, etc., les centres de formation des apprentis *grosso modo* peuvent accueillir les étudiants en présentiel si l'enseignement à distance n'est pas possible.

Donc, en fait, dans ces dispositions, il n'y a pas de distinction selon qu'il s'agit de cours à caractère pratique ou pas, etc. Bref, on ne rentre pas dans les mêmes subtilités que celles qui nous sont imposées.

Au début, on en avait déduit que pour l'apprentissage et la formation continue, cela serait plus souple que pour la formation initiale, mais il n'en est rien. Dans la circulaire qui nous a été envoyée par la DGESIP, très clairement, nos étudiants, qu'ils soient en apprentissage ou en formation initiale, sont traités strictement de la même manière. C'est-à-dire que ce que j'ai expliqué tout à l'heure s'applique également à eux.

Autrement dit, est-ce que l'enseignement a un caractère pratique ou pas ? S'il a un caractère pratique, alors il peut se faire en présentiel. S'il n'a pas de caractère pratique et qu'on peut le faire à distance, eh bien, on le fait à distance.

Voilà à peu près pour les stages et l'apprentissage.

Donc on est sur une situation, on va dire, pour les étudiants, qui est de garder le mieux le lien avec nos programmes de formation, tout simplement.

Je crois, alors par les retours qui me sont faits – évidemment, cela n'a rien de statistique –, que finalement les collègues enseignants et enseignants-chercheurs s'approprient peu à peu l'enseignement à distance et puis utilisent, on va dire, des outils qui sont adaptés à leur pédagogie, alors même que leur pédagogie peut parfois être très particulière.

Je pense aux matheux, aux enseignants de mathématiques, qui ont besoin d'écrire les formules au tableau et le tableau passe très mal, par exemple, par les webcams des ordinateurs.

Donc là, avec finalement un peu de matériel, on arrive à faire passer quand même les choses et cela fonctionne. Voilà.

Cela fonctionne. Bien sûr, moins bien, en tout cas dans ces conditions différentes de celles qui sont les conditions habituelles et que nous maîtrisons mieux. Mais finalement cela fonctionne.

Il y a un dernier point saillant qui concerne, là, plutôt les personnels. C'est le télétravail.

Donc nous avons eu deux textes, en réalité, qui régissent le télétravail. Un texte qui émane de la secrétaire d'État à la Fonction publique et qui prévoit que le télétravail devient la règle et que lorsque les fonctions peuvent totalement ou principalement être exercées et accomplies à distance, alors le télétravail est impérativement de cinq jours par semaine.

Et la circulaire que nous avons reçue de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche et de l'innovation est plus nuancée. Beaucoup plus nuancée puisque lorsque... Je reprends le texte, excusez-moi... Le voilà.

« Les agents dont les fonctions peuvent être exercées totalement ou principalement à distance – donc là, il y a la reprise de ce qu'a écrit la secrétaire d'État à la Fonction publique – doivent en principe – ce n'est plus « impérativement », c'est « en principe », ce n'est plus la même chose – être placés en télétravail cinq jours par semaine ».

Alors la raison, c'est que *« le télétravail participe, en effet, à la démarche de prévention des risques d'infection au virus en limitant l'affluence dans les transports en commun et la présence dans les bureaux et espaces partagés.*

Dans ce contexte, il est essentiel de porter une attention particulière aux conditions matérielles d'exercice et à l'accompagnement des agents placés en situation de télétravail.

Une veille au maintien des liens au sein du collectif de travail et à la prévention des risques liés à l'isolement devra être effectuée ».

« *Une veille au maintien des liens au sein du collectif de travail et à la prévention des risques liés à l'isolement devra être effectuée* », évidemment, la phrase est un peu elliptique et elle prête un petit peu le flan à l'interprétation.

Moi j'y vois, mais c'est sans doute discutable, une volonté évidemment de placer les gens en télétravail - on comprend bien cela - pour des raisons sanitaires, mais une dimension qui n'existait pas dans la situation du premier confinement, parce que je crois que le ministère a appris aussi du premier confinement, comme nous avons appris du premier confinement, c'est que ce télétravail, très bien, il est indispensable à la situation sanitaire, mais il peut provoquer d'autres risques sanitaires, et ces risques sanitaires sont liés à l'absence de lien social et à l'isolement des agents.

Cela signifie bien que si, précédemment, on nous a dit « *les agents dont les fonctions peuvent être totalement ou principalement exercées à distance doivent en principe être placés en télétravail* », cela signifie que de manière dérogatoire, et pour ces raisons, à mon avis, qui sont l'isolement, l'absence de lien social, le risque de déprimer psychologiquement tout simplement, ce qu'on comprend parfaitement, eh bien, ce risque-là fait que nous pouvons, à titre dérogatoire, ne pas placer tous les personnels en télétravail sur une durée aussi longue, sur les cinq jours complets.

Donc il y a, là ici, une mesure, je trouve, d'assouplissement par rapport à ce qui a été prévu par la secrétaire d'État chargée de la fonction publique, qui me semble davantage correspondre, d'ailleurs, à l'aspiration de nos collègues et des personnels.

Alors pourquoi est-ce que je me permets de dire cela ? Vous savez qu'il y a eu une enquête QVT qui a été réalisée pendant le confinement par la Vice-présidente chargée de la qualité de vie au travail et que cette enquête est extrêmement intéressante parce qu'elle nous montrait, effectivement, qu'il y avait quand même bon nombre de nos collègues et de personnels qui souffraient. Non pas du télétravail parce qu'à l'époque, ce n'était pas du télétravail. C'était bien du travail à domicile qui n'était pas encadré par les règles du télétravail – là, on est vraiment dans le télétravail. Et donc cette enquête avait montré qu'il y avait une souffrance liée à l'isolement et au fait de ne pas pouvoir entretenir, finalement, de lien social au travail, tout simplement.

Alors cet isolement, on peut le briser de diverses manières. Par exemple, je sais que certains chefs de service appelaient régulièrement leurs collègues rattachés à leur service. Parfois, il y a eu des chaînes de mails, d'échanges de coups de téléphone organisés, etc., etc. Donc il y a eu diverses manières de briser l'isolement.

Mais il n'empêche que ce qui manquait aussi à bon nombre de collègues placés en travail à domicile, c'était aussi le fait de pouvoir se déplacer, éventuellement d'échanger de vive voix, de visu – *in vivo*, j'allais dire – avec les collègues.

Donc cet élément-là est, à mon avis, quelque chose d'important.

Le texte continue...

Oui, Monsieur Rollin ?

M. Rollin – Oui, excusez-moi de vous interrompre, Monsieur le Président, mais... Je suis d'accord sur une chose que vous venez de dire, c'est qu'il y a une majorité de personnels, je pense, qui n'est pas favorable au télétravail. Je vous rejoins. Je pense qu'on pourrait la qualifier en gros d'un tiers des personnels qui

voudrait être en télétravail, un tiers des personnels qui ne voudrait pas y être du tout. Là, je suis à la louche, mais je pense qu'on doit être à peu près dans ces zones-là...

Le Président – Oui, c'est cela !

M. Rollin – ...et un tiers qui s'adaptera à son unité de travail, peut-être un jour ou deux par semaine. Je pense qu'on est sur des niveaux comme cela.

Par contre, votre propos me dérange, je vous le dis. Il me choque même, puisque quelque part vous faites une interprétation des textes et vous faites cette interprétation d'un principe même que la ministre de l'Enseignement supérieur redit dans la circulaire et qui était dans la circulaire de la secrétaire d'État au « ministère de la Destruction de la fonction publique », qui parlait des nouvelles règles.

Vous, vous tirez personnellement de ce texte que le télétravail deviendra une exception.

Je vous le dis parce que j'ai eu, après le mail que vous avez envoyé aux agents de l'uB sur le télétravail, un certain nombre de collègues qui nous ont répondu, qui nous ont envoyé... Alors, pour certains, cela ne les choquait pas. Cela ne les dérange pas puisqu'ils ne sont pas favorables au télétravail.

Par contre, d'autres ont dit - je vous en cite un passage : « *Je suis très surpris de ce mail qui va à l'encontre des annonces du Premier ministre de ce soir, ce passage en télétravail des fonctionnaires. D'une part, il inverse le principe du passage en télétravail en le transformant en exception [...]* ».

Et puis pour certains, cela a été en vain parce que le chef de service refuse le télétravail sans forcément que ce soit totalement ou partiellement motivé.

Donc, en fait, dans votre mail, la question du télétravail revient à créer ce qui a toujours été édicté depuis maintenant plusieurs mois : les chefs de service ont tout pouvoir de dire si télétravail il y a ou si télétravail il n'y a pas.

Non, ce n'est pas « si télétravail il y a », c'est que vous ne pouvez pas télétravailler même si vos missions peuvent être télétravaillées.

Donc certains agents se posent la question : comment se fait-il qu'au mois de février à avril, on a pu exercer ces fonctions-là en télétravail et que maintenant ce n'est plus possible aujourd'hui de le faire dans certains services ?

Ils se posent la question. Ils se retrouvent à trois ou quatre par bureau !

Moi j'interpelle. Je vais même peut-être certainement interpeller l'agence sanitaire pour leur demander s'il est normal qu'on se retrouve à trois ou quatre personnes dans un bureau.

Parce que comme vous l'avez rappelé quand même, Monsieur le Président, c'est qu'aussi la fonction du télétravail, pour le tiers des personnels, je parle, qui pouvait télétravailler - voire même plus, un peu plus, peut-être on est autour du tiers, je pense -, ces collègues, pour éviter un certain nombre d'interactions sociales...

Parce que vous avez l'air de dire qu'on a de la chance, que l'université est un bunker, qu'on est protégé. Je suis désolé, mais en dehors de l'université, on a une vie. Même si elle est socialement restreinte actuellement, on se déplace.

Et puis l'analyse des chiffres, on pourrait peut-être aller un peu plus loin que cela. Combien de personnels ou d'étudiants sont testés ? Tant. Mais à partir du moment où on a tant d'étudiants et qu'on met le reste de la promotion en quarantaine, on n'a pas testé l'ensemble de la promotion, donc on ne sait pas quel est le niveau de personnes qui sont contaminées.

Et chez les agents, c'est exactement la même chose.

Donc donner ces principes-là en exceptions me choque. Je vous le dis parce que c'est très mal perçu par les personnels, cette question-là. Non pas sur la question de vouloir absolument télétravailler, mais c'est de quelle manière un certain nombre d'agents... Je le dis encore un peu plus parce que cela m'a été remonté encore ce matin. Qui ne comprennent pas qu'on refuse le télétravail à un certain nombre des personnels techniques, administratifs et des Bibliothèques dans des missions qui pourraient être beaucoup plus larges.

En plus, ils voient les bâtiments se vider des enseignants-chercheurs et se demandent pourquoi. Voilà.

Moi je vous le dis, je suis dans un étage où les enseignants-chercheurs, depuis trois jours, je les cherche. Ils se sont peut-être, eux, trouvés. Je l'espère. Voilà.

C'est une question qui se pose. Mais les mêmes qui sont toujours en poste, c'est ceux-là.

Le Président – Alors, entre le premier confinement et le confinement « nouveau », on va dire, la situation a considérablement évolué au regard... enfin, en ce qui concerne le télétravail.

Avant le premier confinement, nous étions à 60 agents de cette université en télétravail. Au 15 septembre, et je parle sous le contrôle de Pierre-Étienne Thepenier, nous étions à 410 télétravailleurs équipés avec des matériels adaptés, etc.

Donc vous ne pouvez pas me dire que... Enfin, si j'ai bien compris votre propos...

M. Rollin – Pas le 8 mars, Monsieur le Président. Le 8 mars, M. le Directeur général des services nous disait que les missions de comptabilité, de gestion, les fonctions... Comment ? Les logiciels de métier ne pouvaient pas être télétravaillables. Le 11, on les ouvrait ! C'est une réalité.

En trois jours, ce n'était pas possible et, quatre jours plus tard, on pouvait les ouvrir.

Donc là, la question du télétravail était bloquée avant le confinement de mars parce que les questions de logiciels métiers... les logiciels métiers n'étaient pas télétravaillables. Ils l'ont été du jour au lendemain ! Tant mieux pour les personnels qui voulaient le faire.

Le Président – Le problème, c'est que comme à chaque fois qu'il y a une crise, il y a des choses qui prennent beaucoup d'avance et moi, pour ma part, je trouve que c'est une bonne chose que le télétravail se soit développé et j'en avais même fait un élément de campagne.

J'en ai fait un élément de campagne, et ayant été élu le 9 mars, le 15 septembre, un tiers des BIATSS de cette université était passé en télétravail, alors qu'avant ils étaient 60 sur 1 300.

Donc moi je veux bien que vous me reprochiez, on va dire, de ne pas avoir favorisé le télétravail, mais enfin, les chiffres sont là tout de même !

Je ne dis pas que la situation est parfaite. Mais je dis qu'en quelques mois... Enfin, même en quelques semaines. Je rends hommage au travail qui a été fait par le service RH qui a réalisé une campagne annuelle, il est vrai, de télétravail, de mise en télétravail massive à partir du 1^{er} septembre et, en quinze jours ou trois semaines, d'avoir abattu un travail pareil !

Pour moi, c'est une vraie performance parce qu'effectivement, nous avons sans doute du retard et cela, je veux bien vous le concéder.

Ensuite, en ce qui concerne le premier confinement.

Au premier confinement, nous étions tous figés, tous confinés, tous interdits de sortie. Il n'y avait pas les mêmes éléments de souplesse qu'aujourd'hui.

Il a fallu, dans l'urgence, placer non pas les gens en télétravail, mais bien en travail à domicile. Donc cela s'est fait. Cela s'est fait avec un peu de temps, mais en réalité, dans un temps extrêmement réduit, et ce qui n'était pas possible en temps normal est devenu possible en temps de crise, vous avez raison.

C'est-à-dire que quelques jours avant le confinement, il n'était pas possible d'ouvrir les applis. Pourquoi ? Parce que les conditions de sécurité n'étaient pas... De sécurité informatique, j'entends. N'étaient pas réunies. En tout cas, moi je le dis parce que c'est ce que la DNUM m'a dit, tout simplement.

Je ne suis pas... Je suis totalement incompetent en la matière, donc je m'appuie sur l'analyse des services.

Lorsque nous avons été empêchés et qu'il a bien fallu assurer la continuité du service public, on a relâché la sécurité informatique.

Et je vais même vous dire : il y a eu mille VPN installés par la DNUM au cours de cette première phase de la crise sanitaire. C'est considérable !

Sauf qu'il y en a beaucoup qui sont installés sur des appareils personnels et chaque...

M. Rollin – Monsieur le Président, je ne peux pas vous laisser dire cela puisqu'en comité technique, j'avais parlé de ce problème-là. Vous m'aviez assuré et M. le Directeur général des services m'avait assuré – on pourra prendre les comptes rendus – que non, ce n'était pas possible, que les personnels qui travaillaient sur les missions et qui avaient des VPN n'étaient pas sur des appareils personnels. Je reprends vos propos. C'est inscrit.

Donc moi j'avais posé la question, j'avais interpellé, vous m'aviez assuré... la Direction et la gouvernance m'avaient assuré que non.

Maintenant, je suis content d'apprendre que finalement, il y a quatre mois, ce que je disais, là où on m'a pratiquement traité de menteur... Si, si, si, si ! Je reprends M. Tizio, le VP RH, qui me demandait de faire de la délation. Je le disais. Donc voilà.

Je suis content qu'en fait, vous confirmiez les rapports et dans des proportions que je n'arrive même pas à imaginer.

Le Président – Non... Alors je ne vous ai jamais traité de menteur et d'abord, je ne le ferai pas et, en plus, ce serait totalement, totalement décalé. Là, désolé, mais bon.

En ce qui concerne cette situation actuelle, les informations qui m'ont été données étaient les suivantes, c'est que les VPN ne peuvent pas être installés sur des ordinateurs personnels.

Il s'est avéré qu'en réalité, cela a été le cas. Dans quelles proportions ? Je ne le sais pas. Je vous le dis humblement, je ne le sais pas.

Mais une chose est certaine, c'est que lorsque nous procédons de la sorte, nous fragilisons la sécurité de notre réseau. Si nous fragilisons la sécurité de notre réseau, nous nous rendons vulnérables, au point que le risque peut être effectivement de devoir arrêter pendant plusieurs heures, plusieurs jours ou plusieurs semaines – cela dépend des dégâts occasionnés – nos activités. Et quand je dis « nos activités », c'est toutes nos activités.

De mémoire, il y a quelques semaines, il y a eu une attaque en Franche-Comté... enfin, l'ancienne Franche-Comté, qui a abouti à la contamination de 2 000 postes de travail, donc dans la région de Besançon, ce qui les a rendus inutilisables pendant une certaine période de temps.

Cette même attaque nous l'avons subie et la DNUM a été très performante de ce point de vue-là dans notre établissement et, finalement, aucun poste, à ma connaissance, aujourd'hui n'a été affecté.

Donc tout est affaire, en réalité, de proportion entre le risque informatique auquel on s'expose et la nécessité de continuer la mission de service public.

Pendant le premier confinement, très clairement, nous avons relâché – « nous », nous collectivement – la sécurité informatique sur notre réseau pour pouvoir continuer au mieux, le moins dégradé possible, nos missions de service public.

Aujourd'hui, la situation n'est pas tout à fait la même. D'abord, parce que nous avons appris. Ensuite, parce que nous avons équipé un tiers des personnels en matériels professionnels cette fois-ci – là, je ne crois pas me tromper en le disant –, équipés avec des VPN et qui permettent donc aux gens de télétravailler.

Mais même les personnes qui ont été volontaires pour ce télétravail et qui sont placées en télétravail, peuvent exercer des fonctions qui ne sont pas télétravaillables à 100 % cinq jours par semaine.

On peut prendre, par exemple, un service de scolarité. Imaginons un service de scolarité qui est occupé par deux ou trois personnes. On peut tout à fait imaginer qu'une partie du travail de scolarité puisse se faire à distance en télétravail. À mon avis, ce n'est guère discutable.

On peut aussi imaginer qu'une scolarité, même si la fréquentation physique dans notre établissement est limitée, suppose un minimum d'accueil des usagers et il me semble donc qu'une personne qui travaille dans un service de scolarité, de manière théorique, ne puisse pas télétravailler cinq jours par semaine lorsque, dans sa fiche de fonction, figure la nécessité d'accueillir le public. Voilà.

Donc si vous voulez, je crois qu'il faut faire les choses de manière pragmatique, tout simplement.

Et puis, je vous rappelle aussi que lors du premier confinement, les personnels qui ne pouvaient pas télétravailler parce que leurs fonctions n'étaient pas télétravaillables. Un personnel d'accueil par exemple, exclusivement. Un personnel d'entretien, etc. Ces personnels-là avaient été massivement placés en autorisation spéciale d'absence. Donc cela aussi, c'est ce qu'il s'est passé.

Donc si vous voulez, aujourd'hui on n'est plus du tout... Enfin, je crois qu'on n'est, pas « plus du tout », mais plus dans le même cadre.

L'expérience acquise au cours de la première période de confinement a permis aussi à nos dirigeants et au gouvernement d'ajuster leurs textes, de les faire évoluer et de faire en sorte que désormais ce qui compte, c'est la continuité du service public.

C'est quand même quelque chose qui a été avancé en tout premier lieu par le Président de la République et le gouvernement et c'est ce qu'il faut essayer de faire au mieux.

Maintenant, il va falloir le mettre en œuvre.

Nous en avons discuté, parce qu'entre le message qui a été envoyé jeudi soir, qui était effectivement sur la lancée de ce qui avait été mis en œuvre dans notre établissement dans un contexte, pas « normal » puisqu'on n'était pas dans un

contexte normal, mais dans un contexte, on va dire, d'une crise sanitaire, en attendant cette deuxième vague qui est en train de s'abattre sur nous.

Depuis, nous avons reçu effectivement ces instructions qui font que, oui, nous sommes en train d'adapter au niveau de l'université ce qui a présidé au développement du télétravail jusqu'à présent, c'est-à-dire depuis *grosso modo* le 1^{er} septembre, sur la base de ce qui avait été décidé avant.

Je vais passer la parole à Alain Helleu pour qu'il précise les éléments qui ont été ajustés, affinés depuis que nous avons reçu ces textes-là nouveaux.

Donc je passe la parole à Alain Helleu.

M. Helleu – Oui, bonjour à tous.

Donc l'ensemble des textes qui sont arrivés ce week-end ont été transmis dès lundi à tous les chefs de service, directeurs de composantes, directeurs de labos, responsables administratifs, directeurs de pôles, etc., avec les consignes de développer le télétravail. Donc moi je constate que c'est ce qui est en train de se faire.

Il suffit de regarder à la Maison de l'U, on ne va avoir que 20 % du personnel présent.

Alors, la grande majorité des gens était déjà en télétravail. Certains ont pris un jour, deux jours. Cela a donné lieu à des débats.

Sur certains sites, ou sur la plupart des sites, il y a des gens qui sont sur cinq jours. Il y a pas mal de personnes qui sont passées à quatre jours, avec la demande, après discussion, du maintien d'une journée pour coopérer et coordonner les travaux.

Sur la Maison de l'U que je connais bien, on a demandé à ce qu'il n'y ait pas plus d'une seule personne par bureau. Donc là où il y avait trois personnes, il n'y en a plus qu'une. Il y a des tours de rôle... Voilà.

Donc sur les labos, je sais aussi que ce travail a été fait. Je sais que c'est également le télétravail sur les composantes et on est sur des choses qui arrivent.

Donc les fonctions non télétravaillables, celles-ci restent à être... elles sont exercées en présence.

Il faut savoir aussi qu'on continue à accueillir des étudiants, mais de manière très restreinte. Mais on continue à accueillir des étudiants. Donc il y a des gens qui sont présents dans les loges d'accueil. Et puis pour les personnels qui font des travaux, ils font les travaux. Les salles d'informatique sont accessibles. Donc il faut des personnels d'accueil pour les maintenir. Il faut des concierges. Il faut des personnes qui sont en charge de la maintenance des bâtiments.

Mais globalement, sur les personnels administratifs, la grande partie, la majeure partie est déjà en télétravail. Il suffit de regarder les parkings de la Maison de l'U, vous avez beaucoup moins de voitures. Il suffit de regarder les parkings.

Donc les consignes ont bien été données sur le fait de favoriser au maximum le télétravail.

Le Président – Oui. Cédric Clerc.

M. Clerc – Oui, je souhaitais intervenir pour le SNPTES parce que nous aussi, on a été contacté par de nombreux collègues ces dernières semaines.

Et il y a une circulaire aussi « fonction publique », qui était du 7 octobre, qui incitait déjà très fortement à télétravailler et le constat qui a été fait, c'est que le télétravail, pour certains chefs de service – pour parler d'une manière un petit peu

générale –, pour certains chefs de service, ce n'est pas encore un mode de fonctionnement qu'ils semblent vouloir intégrer. Pour X raisons. Mais on a l'impression que des fois, nos collègues sont infantilisés.

Et donc on aurait pu mettre en place cela un petit peu plus rapidement.

Là, on est encore plus contraints.

Et alors je dis : plus largement aussi l'ouvrir. C'est-à-dire qu'il y a des collègues qui, suite à la campagne de septembre, avaient une journée ou deux de télétravail, avec des missions qui sont éventuellement télétravaillables de manière plus globale peut-être, à cinq jours éventuellement, et on leur a répondu que ce n'était pas possible, qu'ils étaient à deux jours et donc qu'il n'y avait pas de raison d'étendre le télétravail, alors qu'on avait quand même des directives assez claires de la part du gouvernement. Et cela, c'est un peu regrettable.

Mais c'est... En fait, cette crise nous permet aussi de constater qu'en termes de management, on va dire, il y a encore quelques points qu'il faudrait améliorer pour ne pas tomber dans ce type de fonctionnement qui est préjudiciable, et là, on parle aussi de la santé de chacun mais aussi de la santé de nos collègues qui ont été parfois contraints, finalement, de venir travailler en présentiel, malgré les gestes barrières qui sont, comme vous le disiez, bien intégrés par tous. Bien intégrés, mais il y a parfois des relâchements et on sait qu'il ne faut pas grand-chose pour qu'une contamination circule.

Donc c'est, aujourd'hui plus sous la forme d'un constat que je voulais intervenir et surtout avec ce constat, que cela puisse nous permettre d'évoluer et peut-être de rappeler ce que c'est que le management aujourd'hui un peu plus « moderne », on va dire... enfin, actuel, et de la nécessité aussi de la concertation entre un chef de service et tous ses personnels.

J'ai plein d'exemples, là. Je ne vais pas citer les mails qu'on a, mais à un moment donné, on a dit à des collègues : « Non, vous n'avez pas fait votre demande pour cette année ». Donc cela n'a pas fortement incité non plus pour certains. Et du coup, aujourd'hui, la situation est celle-ci : « Vous ne télétravaillez pas, on verra peut-être l'année prochaine ». Alors qu'on est quand même dans une situation de crise, et cela n'est pas normal.

A contrario, il y a des services où cela s'est très bien passé, où les collègues ont été reçus individuellement, où on leur a proposé : « Voilà, qu'est-ce que tu veux ? ».

Donc ce n'est pas pour faire un portrait complètement noir de la situation, mais il y a des marges de manœuvre.

Et récemment, quand ces circulaires sont sorties et qu'on nous dit qu'il faut télétravailler cinq jours, dans certaines composantes, les collègues ont reçu un mail : « À partir de lundi, vous télétravaillez cinq jours », voilà. Sans concertation encore une fois et sans savoir si les fonctions sont complètement télétravaillables.

Quand vous êtes dans une régie et que vous recevez des chèques tous les jours, par exemple, il y a des choses comme cela à faire en présentiel et vous n'avez pas nécessairement le matériel à domicile puisque, comme vous le dites, il n'y a qu'un tiers des personnels qui sont équipés. Voilà.

Là aussi, c'est une autre lacune qu'on a pu constater.

Le Président – Alors il y a beaucoup de choses. C'est très riche ce que vous venez de dire, donc il y a beaucoup d'éléments.

Le premier, c'est sur la circulaire du 16 octobre 2020.

Cette circulaire arrive après un effort considérable fait par l'établissement. Comme je l'ai rappelé tout à l'heure, on est passé de 60 personnels à 410 en très peu de temps au mois de septembre.

Je ne vous cache pas que moi, quand je l'ai lue, j'ai même pensé à un contrecourant. C'est-à-dire nous, ça y est, on a ouvert massivement le télétravail. Cela a été mon premier réflexe.

Ensuite, je me suis retourné aussi vers le service RH et ce service RH m'a dit : « C'est un travail phénoménal qui a été réalisé en très peu de temps ».

Bon, tout le monde est sous pression, tout le monde travaille beaucoup et, honnêtement, relancer une procédure au fil de l'eau pour le télétravail, c'était quelque chose qui était difficile à accepter de la part d'un service qui avait déjà été très sollicité. Il faut aussi intégrer cette donnée, on va dire, dans l'ouverture du télétravail, ouverture qui avait été déjà importante. Voilà.

Donc après, il peut y avoir des maladresses de management. Je veux dire... voilà, j'imagine, j'imagine que cela existe.

Je ne voudrais pas non plus qu'on dise tout le temps, ou qu'on le pense, que les chefs de service ne font pas bien leur travail.

Qu'il y ait des maladresses, je crois que tout le monde en fait. Moi le premier. Donc voilà, je bats ma coulpe si j'en fais et si vous en constatez.

Je crois aussi qu'il faut bien remettre là-aussi dans le contexte de ce qu'il s'est passé ces derniers mois. C'est que les chefs de service ont quand même été sur le pont, qu'ils ont quand même organisé les services et qu'ils ont exercé leur fonction de cadre.

Alors, j'imagine qu'il y a eu des maladresses ici et là, mais il n'empêche que les services ont tout structuré ! Notre université a été mise à distance en un temps record.

Jusqu'à présent, nous faisons face à nos missions. Le mieux qu'on peut, bien sûr. Et je pense que finalement, ces chevilles ouvrières que sont les chefs de service n'ont pas manqué d'engagement ni de courage. Voilà.

Je crois aussi qu'on peut aboutir là aussi à une certaine fatigue. Il ne faut pas l'exclure non plus.

Il n'est pas rare de recevoir des mails le week-end de la part des collègues qui sont chargés d'organiser tel ou tel pôle, tel ou tel service, etc.

Donc je pense que refaire finalement, ou relancer une procédure au fil de l'eau, après avoir mis en œuvre une procédure annuelle qui était très lourde, c'était quelque chose qui, sans doute, sans doute, pesait à la fois sur le service RH et sur l'établissement aussi. Donc pour moi, c'est peut-être une partie de l'explication.

L'autre partie, c'est qu'on a fait un effort financier considérable pour passer 400 personnes... un peu plus de 400 personnes à distance.

Aujourd'hui, nous n'avons aucun... pas un centime n'a été versé par l'État pour compenser les dépenses supplémentaires liées à la crise sanitaire. Cela a été repoussé en permanence. Là, c'est repoussé au DSG, peut-être DSG 1, peut-être DSG 2, on ne sait pas. Finalement, c'est intégré au CPER puis peut-être à la LPPR, etc., etc.

Je ne vous cache pas que financièrement, voilà, il faut également veiller au grain.

Autre élément important à savoir, nous avons commandé des ordinateurs, notamment pour essayer de mettre en œuvre le plan numérique pour résorber la fracture numérique des étudiants. Vous le savez, c'est quelque chose qu'on a déjà abordé.

Nous n'arrivons pas à nous faire livrer. Il y a des demandes partout et nous n'avons pas l'équipement, suffisant en tout cas, pour passer tout le monde, ça c'est sûr, avec du matériel professionnel. Cela rejoint ce qui a été dit tout à l'heure. Pour le moment, nous n'avons pas le matériel professionnel pour le faire, en tout cas pas complètement. Donc c'est aussi un obstacle.

Alors je ne dis pas qu'on ne peut pas reprendre les tours, les mettre dans le coffre de la voiture et les ramener chez soi, etc., comme cela a été fait lors du premier confinement. Mais je crois que là, s'il y a des allers-retours dans la semaine, il va falloir faire autrement. Ce n'est pas possible.

Donc si vous voulez, voilà, tout cela ce sont des éléments de contexte qui peuvent expliquer des réactions.

Ce n'est pas une volonté politique de mettre un terme au développement du télétravail, et je pense au-delà de la crise sanitaire. Au-delà de la situation sanitaire qui est la nôtre. Ce n'est pas vrai.

On sait qu'on a un tiers des collègues qui veulent télétravailler et je pense que ce tiers a été satisfait d'ores et déjà. On a un autre tiers qui refuse, il va peut-être falloir quand même les placer en télétravail puisque la situation sanitaire nous y oblige et que l'État nous y oblige. Et puis il y a ce qu'on appelle « les indécis », le tiers des « indécis ». C'était ce qui était apparu dans l'enquête QVT dont j'ai parlé tout à l'heure. Le tiers des « indécis », il va falloir aussi les équiper d'ordinateur, etc., et petit à petit arriver à développer le télétravail.

Donc c'est tout sauf un coup d'arrêt au télétravail. Je dirais que c'est une respiration après un effort considérable qui a été fourni par une bonne partie de la collectivité.

Alors je comprends qu'il y ait des aspirations individuelles fortes pour télétravailler. Cela, je l'admets parfaitement et je le comprends. Mais voilà.

Alors là, on est plongé à nouveau dans une situation qui nous oblige, qui nous force à y aller. Oui, bon, on va fournir l'effort. L'effort va être fourni, ça c'est certain. Mais honnêtement, au regard d'un timing idéal, je trouve que c'est un peu tôt après tous les efforts qui ont déjà été fournis. Je vous le dis très humblement.

Mais on va le faire parce que, voilà, on n'a pas le choix.

Je ne sais pas si tu veux rajouter quelque chose, Alain.

M. Helleu – Oui. On est vraiment engagé sur le développement du télétravail. Cela passe par les équipements, cela passe aussi... Enfin, c'est plus compliqué qu'au mois de mars parce qu'au mois de mars, c'était simple, il y avait tout le monde chez soi. Là, ce n'est pas complètement cela. Donc effectivement, au mois de mars, il y en a qui sont partis avec leur micro, ils ont tout embarqué dans leur voiture. Et là, le fait de devoir assurer une présence...

Alors quand c'est possible, cinq jours, il y en a qui partent cinq jours, il y en a qui partent quatre jours. Cela nécessite quand même, si on s'installe dans la durée, une certaine coordination.

On l'a fait au mois de mars. Enfin, ce n'était pas génial non plus, et puis dans des conditions et en impréparation.

Là, si je prends un exemple, on est en pleine période budgétaire. Dire à tout le monde « vous partez cinq jours », au pôle Finances ou à l'Agence comptable, c'est juste impossible. Donc on est plutôt sur une moyenne... Du côté du pôle Finances que j'ai regardé, on a beaucoup de gens sur quatre jours. Mais il faut *a minima* une journée d'organisation pour que les gens se parlent, se voient, et puis il faut qu'on puisse faire des réunions.

Sur le cas de la direction et sur le pôle des Relations internationales, c'est pareil, ils sont sur trois ou quatre jours, mais ils se revoient sur des journées. Ils ont déterminé des jours où ils se regroupent pour pouvoir travailler ensemble. Sinon les services n'avancent plus.

Alors au mois de mars, c'était une chose. On espérait se rattraper en juillet. Ce qui ne sera pas fait notamment sur le plan budgétaire à cette période-là, elle va nous planter totalement. C'est-à-dire que si on n'arrive pas à préparer le BI parce que les gens ne se voient pas... Donc il y a des contraintes lourdes.

Après, on fait le maximum. Donc on va équiper en matériel et puis on a passé des consignes.

Après, quand vous dites qu'il y a un service où il y a quatre personnes qui sont contraintes de travailler, nous, les consignes passées, c'est une personne par bureau et s'ils sont trois à partager, ou quatre, des bureaux attenants, il n'y en a plus qu'une. Donc après, il faut trouver un roulement.

Après, quand il y a des difficultés d'application, cela passe par le dialogue avec le chef de service. Si le chef de service ne discute pas, cela passe par la DRH. Il faut informer Pierre-Étienne que les informations remontent.

Moi je constate qu'il y a aussi beaucoup de chefs de service qui sont eux-mêmes en télétravail. Ce matin, j'ai fait un tour dans les bâtiments, puisque de temps en temps, je vais dans les bâtiments pour voir ce qu'il se passe et puis rencontrer les gens. Les deux cadres que j'ai cherché à voir étaient en télétravail tous les deux. Donc le message est passé y compris aussi pour les cadres. Donc on a aussi des cadres en télétravail. Mais... voilà.

Donc on applique les textes, il n'y a aucune ambiguïté là-dessus.

Après, c'est une chose qui n'était pas simple. Je pense aux Bibliothèques. Parce qu'initialement, on s'est dit « tout est fermé » ; après, on s'est dit « il y a les drives » ; maintenant, on se dit « il y a de l'accueil sur rendez-vous »...

Donc je veux dire qu'on a eu aussi des textes gouvernementaux, en général, qui ont été rapides. Parfois avec des nuances, mais quand on sait lire le langage administratif, ils ne disent pas tout à fait la même chose. Dire « possibilité de télétravail sur cinq jours » et dire « c'est en principe du télétravail sur cinq jours », ce n'est pas la même chose.

Alors il a fallu consigner tout cela avec des annonces qui ont été faites aussi, alors même que les textes n'étaient pas sortis.

Donc tout cela, c'est des choses qui se sont mises en place.

La plupart des chefs de service étaient aussi en congés. Ils ne sont rentrés que lundi pour pouvoir s'organiser et redémarrer. Donc voilà.

Mais la volonté... Enfin, n'en doutez pas une minute, on est sur la volonté du télétravail parce qu'il faut limiter le nombre des personnes présentes dans les services et qu'il faut les limiter pour éviter la propagation de la pandémie. Là-dessus, c'est très clair. Il n'y a aucune ambiguïté.

Le Président – Tania Carnet.

Mme Carnet – C'est juste une petite précision que je voulais apporter. C'est que, encore actuellement, les services centraux examinent encore des demandes de télétravail. Je tiens quand même à le préciser parce que je viens d'avoir un agent qui vient de faire une demande et les services centraux l'examine encore. Donc la campagne n'est pas terminée non plus, je pense.

Le Président – Oui, oui...

M. Helleu – Non, ce n'est pas fermé, mais...

Le Président – C'est à la marge.

M. Helleu – Oui, oui, c'est à la marge. Et puis de toute façon on ne va pas s'y opposer.

Sur les demandes qui avaient été refusées, il y en avait un certain nombre. On est revenu quasiment sur toutes les demandes.

Après, on n'est pas tout à fait d'accord quand on prend quelqu'un d'absent cinq jours et puis le chef de service dit « Non, c'est quatre jours parce qu'il faut quand même que je vous voie ».

Sur la première partie du télétravail, au mois de mars-avril, on a perdu des agents. C'est-à-dire que les agents ne donnaient plus signe de vie aussi. Ils ne répondaient plus au téléphone, ils ne répondaient plus aux mails, on ne savait plus ce qu'il se passait.

Donc après, moi, il me semble tout à fait légitime qu'*a minima* une fois par semaine, on puisse se rencontrer, ne serait-ce que pour coordonner le travail.

À distance... Moi j'entends bien le management à distance, mais enfin, cinq jours sur un mois complet ou deux mois complets, le travail à distance, je veux dire, sans jamais voir le chef de service, sans jamais voir un collègue, de fait, j'y crois assez peu... Enfin, il faut ne jamais avoir géré un service pour imaginer qu'on ne puisse absolument pas se voir, même s'il y a *Teams*, etc., s'il y a tous les outils numériques.

Enfin, imaginer qu'on puisse travailler deux mois sans voir un seul de ses collègues, pour moi, c'est une vue de l'esprit.

Alors après, il faut prendre toutes les précautions : ne pas traîner dans les bureaux, se laver les mains, tous les gestes barrières, etc.

Mais on a aussi perdu des collègues au mois de mars-avril. Donc c'est aussi un problème.

L'enquête qui a été faite par Mme Sales-Wuillemain a mis en avant aussi un certain nombre de difficultés psychologiques. Donc voilà.

Donc il faut concilier et les impératifs de travail et la nécessité de garder quand même un lien humain parce qu'on n'est pas des robots, et puis de garder un certain contact.

Mais globalement, on est parti sur une augmentation des jours. Trois-quatre jours. Donc il y a vraiment un effort qui a été fait.

Et puis on est dans un sens très favorable. Il y avait des difficultés sur le site du Creusot. J'ai retravaillé sur les dossiers. C'est majoritairement sur une... Non c'est à Chalon. Ils sont majoritairement à trois jours. Donc la position a complètement évolué. Et après, peut-être que cela va continuer à augmenter.

Je veux dire : on a aussi des contraintes et on est aussi une grosse structure. Il faut tenir les échéances. Toutes les fins d'année sont difficiles. Dans tous les sens. Au mois de juin, c'est les exams, c'est beaucoup de contraintes pédagogiques et de réinscriptions derrière. Au mois de novembre-décembre, c'est quand même des grosses contraintes budgétaires et financières. Cela se passe comme cela parce que l'année budgétaire démarre le 1^{er} janvier. Donc on est face à des contraintes énormes. Voilà.

Et puis les contraintes RH, je dirais que c'est toute l'année.

Le Président – Alors peut-être Cédric Clerc et puis Jean-Emmanuel Rollin. Je ne sais plus qui avait levé la main...

M. Clerc – Oui, moi je ne remets pas en cause tout ce qui a été fait et toutes les évolutions qu'il y a eu, la charge des collègues qui sont en responsabilité dans les composantes, chefs de service. Je pointe juste, parce qu'ici, je pense que c'est important d'en parler, certaines lacunes qui subsistent et, des fois, qui sont bien ancrées dans certaines mentalités.

Et puis un défaut aussi, cela me fait penser là, tout de suite, c'est que l'information ne circule pas toujours, on va dire jusqu'à la base. C'est-à-dire que là, on sait qu'il y a des missions qui étaient télétravaillables dans ce cadre-là.

Je prends un exemple tout simple, avec des collègues qui sont équipés. Ils sont informaticiens. En général, ils ont tous avec eux leur petit portable pour faire ce qu'il faut. On n'est pas revenu vers eux en cette période pour dire : « Tiens, en ce moment, est-ce que vous ne pourriez pas vous organiser ? Vous êtes trois dans l'équipe »... Enfin, je prends un cas qui me vient en tête. « Vous êtes trois dans l'équipe, alternez pour, au moins, être deux présents, mais limitez quand même la présence ». Cela n'a pas été fait parce que les informations ne descendent pas jusqu'en bas.

La concertation ne se fait pas complètement. Alors il faudrait affiner les choses pour comprendre pourquoi, mais voilà, en termes d'organisation, je crois qu'il y a encore des choses à faire.

Le Président – Ok, ok. J'entends bien, et puis on va travailler dans ce sens-là.

Monsieur Rollin.

M. Rollin – Oui, moi je voulais rebondir. Alors on ne remet pas en cause l'ensemble des chefs de service et le travail qui est fait. Il y a quand même un certain nombre de... un grand nombre et une grande majorité de chefs de service et de services qui fonctionnent de manière correcte et de manière satisfaisante, même du point de vue des agents.

Je rappelle quand même que nous, en tant que représentants du personnel, on est souvent le réceptacle justement de ce qui ne va pas. On entend plus ce qui ne va pas que ce qui va bien.

Non, mais j'en suis conscient mais on fait aussi la part des choses ! Voilà.

Mais c'est vrai qu'il y a certain... quand vous avez un certain nombre d'agents qui nous interpellent du même service ou sous les mêmes modalités qui sont les mêmes problématiques...

On voit bien lorsque, lors du dernier conseil d'administration, nous avons parlé de cette circulaire du 16 octobre, certains administrateurs, on a bien senti que le télétravail n'était pas leur tasse de thé. Mise en doute de la capacité des agents de traiter... Est-ce que les agents qui sont en télétravail télétravaillaient vraiment ? On l'a bien senti. Donc vous voyez, c'est cela aussi.

Et puis, voilà, c'était de quelle manière l'information est aussi... Alors, j'entends M. le Directeur général des services qui dit : « On a envoyé aux différents chefs de service, chefs de pôles, directeurs d'UFR et de composantes, les informations, les directives et les notes, etc. ». Mais après, chacun... On a

l'impression qu'un certain nombre sont un peu seuls devant cela, se débrouillent et font leurs propres interprétations. Voilà.

C'est cela, moi, qui revient de la part d'un certain nombre d'agents et qui me dérange par rapport à quelle philosophie on a vis-à-vis du télétravail.

Je prends un autre exemple. Un tout dernier. Voilà, simplement, dans un service que j'ai en tête, où le chef de service a dit : « Voilà, le télétravail sera prioritairement pour les agents... Quels sont les agents qui prennent les transports en commun ? Les autres, vous prenez vos voitures individuelles, vous ne l'aurez pas ». Ce n'est pas cela, le télétravail. C'est les missions qui sont en télétravail. Ce n'est pas les conditions d'exercice ou comment on télétravaille. Voilà.

Si c'est ça faire du management ? Non.

Peut-être que dans sa tête, c'était une manière de faire fonctionner le service. Je peux l'entendre, mais ce n'est pas comme cela qu'on gère aussi des agents. Voilà.

C'est un certain nombre d'éléments qui font que les agents qui sont déjà dans une crise anxieuse, qui sortent d'une crise importante puisque le premier confinement, les agents l'ont encore en tête et n'en sont pas sortis complètement. Mais ceux-là, il faut aussi savoir les gérer, voilà.

Le Président – Très bien. Merci pour ces éléments.

Je ne peux qu'approuver ce que vous venez de dire. Et puis ensuite, effectivement, à nous de...

Oui, Elsa ?

Mme Lang-Ripert – Peut-être juste un petit complément aux échanges qu'on a.

Je crois que la grande différence entre le mois de mars et puis celui-ci de confinement, c'est que l'université n'est pas fermée. C'est quand même la différence majeure qui explique aussi toutes les difficultés qu'on a à la fois d'assurer la sécurité des personnels par le télétravail, et l'accueil des étudiants, et les TP qu'on va faire en présentiel avec des enseignants-chercheurs dans les composantes, et l'accueil sur rendez-vous des services administratifs, et l'accueil en bibliothèques, et la gestion des équipes. Tout cela fait que contrairement au mois de mars où, de toute façon, c'était la règle, on ne peut pas faire fonctionner notre université avec tout le monde en télétravail. Ce n'est pas possible. Donc après, effectivement, il faut trouver des équilibres. C'est difficile. Je crois que chacun s'y emploie.

Le Président – Tu soulignes une chose qui m'avait frappé dans le discours du Président de la République, le dernier, la dernière prise de parole, et puis celle du 12 mars.

Le 12 mars, il avait dit : « Les universités seront fermées ». Il avait utilisé le mot. Alors même qu'on les a placées à distance en réalité, ce qui n'est pas du tout la même chose.

Cette fois-ci, il a affecté de ne pas dire que les universités fermaient mais que les cours dans les universités seront à distance. Et cela, ça m'a beaucoup frappé parce que justement j'attendais. J'étais très attentif à ce discours, à ce moment du discours, si bien qu'en réalité, effectivement, cela change complètement l'angle d'attaque.

Maintenant, effectivement, on essaye de faire la mise en œuvre la plus pragmatique possible et avec ce souci de maintenir au mieux nos missions et la continuité de ces missions.

S'il n'y a pas d'autres choses que vous vouliez évoquer sur ce long point d'information du Président...

Mais à mon avis, c'est essentiel parce qu'il faut qu'on puisse justement échanger sur l'avenir, ce qu'on va faire, comment on va le faire etc., et c'est très important. Et d'ailleurs, je trouve que l'échange est très constructif.

Si on en a terminé, donc je vais passer la parole à Alex Frame peut-être et puis à Grégory Wegmann pour faire une petite présentation.

Je les ai invités pour qu'ils fassent une petite présentation sur FORTHEM, vous savez ce réseau, cette Alliance d'universités qu'Alex Frame pilote à Dijon, parce que malgré la crise sanitaire et la situation sanitaire qui frappent le monde entier, l'idée, c'est tout de même d'essayer de développer une activité de FORTHEM qui repose sur, on va dire, une mobilité intellectuelle à tout le moins et, j'espère aussi, bientôt une mobilité physique à la fois des enseignants et des étudiants. Et des chercheurs, bien sûr.

Alex, tu as la parole.

M. Frame – Merci, Monsieur le Président.

Merci de cette invitation.

Merci au Conseil administration de nous recevoir pour ce point d'information.

Donc vous n'êtes pas sans savoir que l'université de Bourgogne fait partie de l'Alliance FORTHEM, donc une université européenne.

Pour rappeler un petit peu le contexte, nous avons constitué cette alliance entre sept universités européennes en 2018, dans le cadre du montage d'une réponse à un appel à projets lancé à cette occasion par la Commission européenne dans le cadre du programme Erasmus+, pour imaginer les universités européennes de demain.

Tel a été notre mandat, avec un cahier des charges qui parlait d'objectifs assez ambitieux, en termes de mobilité, d'échanges virtuels. Il fallait qu'on réponde à des défis sociétaux ensemble, entre chercheurs, étudiants et puis les partenaires socioéconomiques, qu'on pense ensemble quelle pouvait être la vision d'un campus européen de l'université européenne d'avenir, avec une vision transformatrice, finalement, de l'espace européen de l'enseignement supérieur dans les années à venir.

Et donc l'Alliance FORTHEM a été sélectionnée parmi les 17 premières alliances retenues lors de cet appel, de ce premier appel à projets, et nous sommes donc désormais dans une phase pilote pendant sept ans. On est suivi par la Commission européenne avec nos partenaires, et on s'intéresse à la manière dont nous, on cherche à inventer cette vision d'une université européenne de l'avenir.

Le cadre financier très rapidement pour vous le rappeler.

Un premier financement Erasmus a été reçu en juin 2019 pour trois années, qui sera prolongé sans doute de quelques mois en raison de la situation sanitaire, qui sera renouvelable sans doute pour quatre années supplémentaires. C'est ce qui nous a été indiqué au départ.

Donc ce premier financement européen a été ensuite complété par un financement national dans le cadre du PIA, enfin, de l'ANR.

Un deuxième financement, donc fléché, pour l'université de Bourgogne spécifiquement pour cette première période de trois années.

Et puis, nous avons également été lauréats, cet été, d'un troisième, on peut dire, financement à travers le programme H2020. Cette fois-ci, un financement qui est destiné à soutenir la dimension « recherche » des alliances des universités européennes, et donc pour une nouvelle période de trois années.

Et juste pour revenir sur ce dernier financement, parce que comme c'est récent, c'est sans doute moins connu par les membres du Conseil d'administration, on a appelé donc ce nouveau projet « FIT-FORTHEM ». C'est l'acronyme de ce titre en anglais qu'on avait développé avec les partenaires européens.

L'objectif étant... Donc c'était un appel réservé aux universités européennes. On nous a indiqué qu'il y aurait un certain nombre d'appels à projets européens qui seraient fléchés, notamment pour les universités européennes ou pour lesquels les universités européennes auraient sans doute un bonus en termes de... Enfin, leur candidature serait favorablement évaluée en ce sens, on va dire.

Donc cet appel à projets vise à renforcer les infrastructures de recherche et les collaborations entre les différents établissements au sein des universités européennes mais également avec nos partenaires internationaux autres.

Donc on travaille sur la collaboration au sein de nos établissements mais on vise à améliorer notre efficacité dans la réponse à l'appel à projets européens internationaux, y compris avec nos partenaires extérieurs.

La coordination de ce projet est assurée par Frédéric Debeaufort sur cette partie FIT-FORTHEM.

Le projet a démarré en janvier 2021 pour trois années et nous recrutons à cette occasion un chargé de mission qui sera rattaché au pôle Recherche et qui travaillera également avec la cellule Europe ANR autour du montage de projets européens, dans un rôle, on pourrait dire, d'officier de liaison entre l'uB et nos universités partenaires, pour essayer de nouer des liens entre les équipes de recherche, mais aussi prendre des attaches dans un rôle de veille auprès de la Commission européenne, des instances à Bruxelles, pour rester à l'écoute et en veille sur les appels à projets qui sont en préparation, en vue de pouvoir mieux anticiper la sortie de ces appels et de mieux répondre à ces appels donc au titre de l'uB mais avec nos partenaires de l'Alliance.

Donc ce poste est rattaché au *work package* qui est géré par l'uB, sachant qu'il y a également d'autres *work packages* dans ce projet, traitant par exemple, de la science ouverte, de la valorisation et de la vulgarisation des carrières des jeunes chercheurs, etc.

Si on fait un bilan après la première année de fonctionnement, puisqu'on a commencé en septembre 2019.

Cette première année, sur les sept années de la période initiale, a été dédiée à la structuration de l'Alliance, avec la mise en place d'un certain nombre de nouvelles formes de collaboration.

On peut citer par exemple les « FORTHEM Labs », donc qui ne sont pas des laboratoires dans le sens classique du terme, mais bien des thèmes, des thématiques de recherche portées par les différentes universités. Vous avez ici la liste en anglais.

Ces thématiques de recherche ont une vocation à répondre à des défis sociétaux et à apporter des réponses interdisciplinaires. Donc on invite la participation de l'ensemble de la communauté de recherche, enseignants-chercheurs, chercheurs, mais aussi étudiants et partenaires socioéconomiques, pour répondre à des défis qui ont été identifiés dans ces différents domaines.

À noter au passage que les deux derniers « Labs » notés ici ont été sélectionnés par les étudiants de l'Alliance, suite à une consultation massive des étudiants pour savoir quels étaient les défis sociétaux qui étaient prioritaires pour eux, pour venir en complément des cinq qui avaient été proposés dans un premier temps.

D'autres actions sont liées à la mobilité, qu'elles soient physiques ou virtuelles, et un engagement sociétal, donc l'idée de faire rayonner nos régions européennes à travers nos universités, et on travaille pour cela avec le Rectorat, avec les chambres de commerce, etc.

Quelles sont les conséquences pour la vie étudiante ?

Notamment, nous avons lancé un certain nombre d'actions en direction des étudiants lors de cette première année. On peut citer, à ce titre, les mobilités courtes, les mobilités d'une semaine jusqu'à dix jours. C'est quelque chose qui n'a pas été possible jusque-là dans le cadre des échanges Erasmus mais qui le devient grâce à ce projet et grâce à ce travail de collaboration proche avec nos partenaires.

Des stages, des projets étudiants d'engagement civiques. Donc les appels à projets ont été lancés pour les étudiants en ce sens-là.

On incite aussi les étudiants à s'investir dans la structure de gouvernance de FORTHEM pour avoir cette expérience de gouvernance d'un projet européen.

Et puis nous travaillons à la mise en réseau des associations étudiantes à travers les activités d'enseignement et de recherche.

Nous incitons les collègues enseignants et enseignants-chercheurs à développer des cours partagés avec des collègues dans d'autres universités, grâce notamment à l'Académie numérique FORTHEM qui met en relation nos plateformes Moodle entre les différentes universités, qui est liée aussi à l'interface Teams, ce qui permet de faire des enseignements à distance.

On a tous... enfin, pour les enseignants-chercheurs, l'habitude maintenant d'enseigner grâce à ces outils numériques pour les raisons qu'on connaît et il devient très facile grâce à cette collaboration d'élargir cet enseignement à distance aussi à des étudiants internationaux.

Des projets tutorés FORTHEM sont aussi proposés. Un appel à projets a été lancé au sein de la communauté pour que les collègues puissent proposer des projets. On a les premiers projets qui sont proposés et qui se mettent en place entre les universités, en constituant des groupes d'étudiants internationaux.

Pour les FORTHEM Labs, un appel à projets a été diffusé également pour soutenir financièrement les collègues qui souhaitent monter des projets de recherche, des actions de recherche, recevoir des étudiants en labo, en travaillant avec nos partenaires FORTHEM.

Et puis nous avons fait le tour des composantes, l'an passé, pour proposer un soutien financier à la mise en place de cours en anglais, en vue d'étoffer notre offre de formation en langue anglaise pour les étudiants étrangers qui n'auraient pas le niveau nécessaire en français pour venir étudier ici.

Et en même temps, nous avons développé des cours de langues dans toutes les langues de l'Alliance via le Centre des langues et, bientôt, il sera même possible de participer à des « tandems FORTHEM », c'est-à-dire d'avoir un partenaire capable de faire la conversation dans une langue étudiée de l'Alliance via ce nouveau dispositif.

Le campus FORTHEM est une action ambitieuse qui va arriver l'année prochaine. Donc cela se fonde sur une mobilité Erasmus+ classique de trois mois. Mais les étudiants - donc un groupe d'une soixantaine d'étudiants - étrangers

viendront à Dijon, seront insérés dans différentes formations à différents niveaux d'études, donc participant à tout un ensemble de formations existantes, mais suivront également une partie de cette mobilité, de ce dernier *agreement* autour de la thématique de « Food Science », donc notre thématique de FORTHEM Lab.

Et à cette occasion, nous organisons un cycle de conférences et de séminaires pour ces étudiants étrangers entrants mais aussi pour tous les étudiants français des formations qui accueillent les étudiants entrants.

Le « Speed dating FORTHEM », enfin.

C'est un dispositif qui sera proposé à partir de décembre à l'ensemble des collègues dans les différentes composantes pour mieux connaître les composantes dans les universités partenaires.

Donc cela prendra la forme d'une réunion en ligne de deux heures environ où on pourra présenter les différentes facultés et, ensuite, les collègues qui le souhaitent pourront exprimer leur intérêt pour monter une collaboration en enseignement ou en recherche avec des partenaires à l'étranger.

Aussi, au bout de cette première année d'expertise, nous constatons, dans le contexte qu'on connaît, certaines difficultés de fonctionnement liées notamment à la situation sanitaire bien évidemment, mais aussi à un manque de notoriété de FORTHEM.

FORTHEM, on connaît plus ou moins le terme. Mais qu'est-ce qu'on met derrière le terme ? Et là, on constate qu'il a été difficile pendant ces derniers mois vraiment de communiquer de manière claire sur cette dimension internationale, alors qu'il y a des urgences à traiter, tout le monde le sait.

Mais nous multiplions désormais les appels à projets, les appels à candidatures, candidatures en direction des étudiants et des collègues. Nous renforçons la communication interne et nous cherchons à impliquer directement à la fois les étudiants et les collègues à travers différentes actions, avec les incitations, que ce soit des bourses d'études, des bourses de mobilité pour les étudiants, des systèmes de micro-actualisation, des systèmes de récompenses dans les ETS pour les actions qui les impliquent dans cette dimension internationale des études.

Et puis pour les collègues enseignants et enseignants-chercheurs, nous avons mis en place une dotation complémentaire, un versement supplémentaire qui a été... Les composantes ont été notifiées en septembre de cette dotation qui est censée valoriser l'implication des collègues dans ce type d'action, pour inciter aussi à l'appropriation de ce dispositif par la communauté tout entière, parce qu'on sait que c'est à travers l'implication des enseignants et des enseignants-chercheurs que nous pouvons ensuite massifier l'implication des étudiants.

Alors je suis conscient de venir vous parler dans un contexte très compliqué qu'on a évoqué longuement.

L'international peut sembler très difficile, très loin dans ce contexte-là. C'est vrai qu'il est difficile aujourd'hui de se déplacer. On a quelques étudiants qui se déplacent malgré tout.

Mais je voudrais aussi souligner le fait que FORTHEM nous donne la possibilité de faire de l'international malgré la Covid-19 puisque grâce au rapprochement qu'il y a eu entre ces sept universités, nous avons développé des structures en commun.

Nous avons développé des plateformes communes pour pouvoir communiquer et pour pouvoir monter des actions ensembles.

Nous avons développé un certain nombre d'actions que je viens de détailler, permettant aux collègues de faire des cours ensemble et de faire travailler des étudiants ensemble sur des projets.

Donc lorsque les étudiants ne peuvent pas partir à l'international, on peut quand même, grâce à ce projet, ramener l'international en France et à nos étudiants et donc leur donner aussi cette dimension. C'est pour cela qu'on souhaite vraiment essayer de communiquer en ce sens et de mettre le paquet.

Sachant que vous avez évidemment les informations de contact, ici, sur cette dernière diapositive, le contact « Bureau FORTHEM », qui est un service dédié au sein du pôle International, avec quatre collègues qui travaillent à plein temps sur ces questions, qui sont là pour vous conseiller et vous accompagner, tout le monde de la communauté, étudiants, collègues, qui souhaitent savoir comment s'impliquer dans ce dispositif. On vous invite à prendre contact et à composer et à inventer des actions en ce sens.

Voilà, je vous remercie.

Le Président – Merci beaucoup pour cette présentation rapide de ce projet d'envergure et très intéressant.

Évidemment, on espère qu'on va pouvoir justement mobiliser les étudiants un peu partout pour qu'il y ait à nouveau des échanges. En attendant, cela ne manque pas de projets.

Est-ce qu'il y a des questions ou des choses qui susciteraient des interrogations ? Non ? C'est bon ?

Très bien.

M. Frame – Merci.

En tout cas, nous restons à votre disposition.

Le Président – Merci bien. Merci à toi, Alex.

On va pouvoir enchaîner sur les autres points de l'ordre du jour.

Emmanuelle ?

Mme Pucéat – Oui, donc le deuxième point de l'ordre du jour, c'est l'approbation des verbatims.

II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration des 3 et 22 septembre 2020

Mme Pucéat – Nous avons deux verbatims à approuver.

Le premier est celui du CA du 3 septembre 2020.

Est-ce quelqu'un a des remarques sur ce verbatim ?

S'il n'y a pas de remarques, je vous propose d'approuver le verbatim du CA du 3 septembre 2020.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

25 voix pour (unanimité)

Donc le verbatim est approuvé à l'unanimité.

Concernant, maintenant, le verbatim du CA du 22 septembre, est-ce que quelqu'un a une remarque à formuler ?

Non plus, donc dans ce cas, je vous propose d'approuver ce verbatim du CA du 22 septembre 2020.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

25 voix pour (unanimité)

Donc ce verbatim est également approuvé à l'unanimité.

Donc on peut passer au Point III de l'ordre du jour qui concerne les travaux de la CFVU du 14 octobre 2020.

III) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 14 octobre 2020

1. Répartition de l'enveloppe des moyens dédiés à la formation pour l'année 2021

Mme Pucéat – Avec un premier point sur la répartition de l'enveloppe des moyens qui est dédiée à la formation pour l'année 2021.

Je vous rappelle que nous avons voté au sein du CA du 22 septembre la répartition des grandes masses dans le budget, dont cette somme allouée à la formation.

Et ensuite, ici, c'est un point d'information puisque c'est du ressort de la CFVU de se prononcer ensuite sur la répartition de cette enveloppe.

Donc je vais laisser la parole à Karen pour qu'elle commente brièvement les documents que vous avez reçus et puis nous expliquer ce Powerpoint.

Mme Fiorentino – Bonjour à toutes et à tous.

Donc cette répartition de l'enveloppe des moyens dédiés à la formation vous avait été présentée par Fabrice Hervé et Alexis De Rougemont.

On remet cette répartition en perspective avec la fin du plan de retour à l'équilibre, le GVT, de 3 millions d'euros qui s'ajoutent aux 2,5 millions de l'année précédente, l'augmentation constante du nombre d'étudiants et l'augmentation constante également des charges d'enseignement.

Et donc les tableaux qui vous ont été présentés montrent à l'évidence l'évolution à la hausse des charges d'enseignement, ce qui montre le dynamisme de l'offre de formation à l'uB.

Si on passe à la répartition par composantes, on voit qu'il s'agit de la reprise, pour l'essentiel, de la répartition de l'année précédente avec quelques petites augmentations.

Alors augmentations mineures qui s'expliquent pour l'essentiel par les effets rebonds induits par la réforme des études Licence, une augmentation des effectifs en L2 qui n'avait pas été prévue initialement.

Et puis d'autres augmentations mineures. Il s'agit d'heures non budgétées ou de nouveaux parcours. Par exemple, deuxième année de Carrières judiciaires à l'IUT de Chalon.

Donc il s'agit de petites augmentations.

Toujours est-il que cette répartition laisse subsister un « trésor de guerre ». En tout cas, un secours de 800 heures qui sont conservées en centrale et qui, le cas échéant, pour l'année 2020 ou 2021, pourraient répondre à un besoin urgent d'heures d'enseignement.

Donc cette répartition de l'enveloppe des moyens dédiés à la formation a été adoptée à l'unanimité des 31 membres encore présents.

Mme Pucéat – Très bien. Merci, Karen.

Est-ce qu'il y a des questions concernant ces éléments d'information sur la répartition de cette enveloppe par la CFVU ?

S'il n'y a pas de questions... Donc ici, cela n'appelle pas de vote puisque c'est juste un point d'information.

On peut passer au Point 2 sur les travaux de la commission FSDIE du 22 septembre 2020.

Je vais peut-être laisser la parole à Ambre Adamiak pour présenter ce point.

Mme Adamiak – Oui. Merci, Emmanuelle.

2. Travaux de la Commission FSDIE du 22 septembre 2020

Mme Adamiak – Je vais essayer d'être brève parce que je vais devoir vous quitter.

Oui, je devrai vous quitter juste après mon intervention, je suis désolée. J'ai une réunion importante.

La première commission FSDIE de cette année s'est donc déroulée le 22 septembre dernier.

Nous avons traité essentiellement des dossiers concernant des événements s'étant déroulés avant le confinement, étant donné que nous n'avions pas pu tenir de commission sur la période de confinement, étant donné que les membres de la commission n'avaient pas été renouvelés suite à l'élection de la nouvelle gouvernance.

Cela a été l'occasion, d'une part, de présenter les enjeux et les objectifs de la commission aux nouveaux membres. Ils se sont montrés extrêmement intéressés et à l'écoute et donc je les en remercie encore.

On a donc étudié 21 dossiers, dont deux conventions annuelles au titre d'Epi'campus, avec une convention à hauteur de 15 000 euros et une convention exceptionnelle d'un montant de 12 000 euros, afin d'absorber les dépenses qui avaient été engendrées durant la période de confinement.

Nous disposons, en tout cas jusqu'à décembre, d'une enveloppe... enfin, de crédits ouverts à hauteur de 241 348 euros et, à partir de janvier, on répartira sur une enveloppe de 400 000 euros annuels, budgétés dans le cadre de la répartition de l'enveloppe CVEC.

Pour cette première séance, nous avons accordé dans sa totalité 47 114 euros sur la totalité des dossiers que vous pouvez retrouver dans le tableau.

Je ne vais pas détailler le tableau, vous avez tous les avis rendus par les membres de la commission.

Le seul dossier qui éventuellement peut poser question, c'est celui de la FERUB concernant leur demande pour l'achat de protections périodiques bio et éco-responsables pour les étudiantes. Qui a dû être reporté pour une question technique, tout simplement, parce que l'association n'est pas labellisée. Elle devait passer en labellisation à la CFVU qui suivait et, par non-réponse, elle n'a pas été présentée.

Donc c'est un dossier qui, pour le moment, reste en suspens parce qu'on est sur une somme qui est quand même assez conséquente et puis on verra la suite qui sera donnée à la labellisation ou non de cette association.

Je ne sais pas si vous avez des questions particulières.

Mme Pucéat – Y a-t-il des questions sur ces éléments qui viennent de vous être présentés ?

Non ?

Dans ce cas, je vous propose d'approuver les travaux de la commission FSDIE du 22 septembre 2020 et la ventilation budgétaire des crédits FSDIE accordés aux associations.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

25 voix pour (unanimité)

Ces travaux et cette ventilation budgétaire sont donc approuvés à l'unanimité.

Nous pouvons passer aux travaux de la commission Vie Étudiante du 23 septembre 2020.

Je donne à nouveau la parole à Ambre.

Mme Adamiak – Oui. Merci, Emmanuelle.

3. Travaux de la Commission Vie Étudiante du 23 septembre 2020

Mme Adamiak – Très rapidement, pour la commission de la Vie Étudiante du 23 septembre dernier, qui a été la première pour les nouveaux membres élus évidemment, dans la continuité de la FSDIE.

Dans un premier temps, nous avons voté favorablement quant à l'octroi d'un local associatif avec Junior Agence LEACA qui, après vérification auprès de Renaud Aubert, qui lui-même avait déjà été contacté par ces étudiants, donc se verra accordé.

Puis nous avons abordé également sept demandes de labellisation pour lesquelles les membres de la commission ont voté favorablement.

Et nous avons terminé avec la délabellisation de quatre associations qui avaient été contactées par France Herrscher comme avant chaque commission, et pour la plupart, il s'agissait tout simplement d'un arrêt d'activité.

Vous le verrez, quotidiennement, à chaque CVE, on a des labellisations et des délabellisations qui se suivent assez bien et, très fréquemment, c'est sur demande des associations puisqu'il n'y a plus de réel objectif pour elles d'être labellisées « association de campus ». Voilà.

Mme Pucéat – Merci.

Y a-t-il des remarques ou des questions concernant ces éléments ?

Donc dans ce cas, je vous propose d'approuver les propositions de labellisation/délabellisation d'associations et d'attribution de locaux.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

25 voix pour (unanimité)

Ces éléments sont donc approuvés à l'unanimité.

Donc nous pouvons passer au point sur l'offre de formation 2020 qui comprend donc, pour commencer, les demandes de modification des fiches filières.

Je laisse la parole à Karen.

4. Offre de formation 2020

- Demandes de modification des fiches filières

Mme Fiorentino – Alors, sans vouloir rentrer dans le détail, pour ces demandes de modification de fiches filières.

Pour l'UFR SVTE, un master II est passé en alternance.

Pour l'UFR Sciences et Techniques, sont concernés un Master I et un Master II avec des reformulations, simplement, permettant l'ouverture aux contrats d'apprentissage.

Et pour le Master de Chimie / QESIS, il s'agit de suppressions de précisions inutiles.

Pour l'UFR Droit, plus exactement pour la licence LAS, il s'agit de précisions sur le nombre d'heures CM qui, de toute façon, sont assurées par l'UFR Santé.

Pour l'IAE, tous les diplômes de L2 ou M2 passent en contrôle continu.

Pour l'UFR Langues et Communication enfin, il s'agit de modifications induites par le passage en alternance de deux masters, le Master LEACA - Langues étrangères appliquées au commerce et au monde des affaires, je crois – et REVI – donc Recherche et veille documentaire internationale.

Toutes ces modifications de fiches filières ont été adoptées à l'unanimité des 30 membres présents.

Mme Pucéat – Merci.

Y a-t-il des questions concernant ces modifications de fiches filières ?

Non ?

Dans ce cas, je vous propose d'approuver les demandes de modification des fiches filières transmises par les composantes.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

24 voix pour (unanimité)

Ces demandes de modification sont approuvées à l'unanimité.

Nous pouvons passer au rattachement de deux licences professionnelles de l'UFR Sciences et Techniques à l'IUT de Dijon sur le site d'Auxerre.

Mme Fiorentino – Merci.

- Rattachement de deux licences professionnelles de l'UFR Sciences et Techniques à l'IUT de Dijon – Site Auxerre

Mme Fiorentino – Oui effectivement, a été soumis à la CFVU une demande de rattachement de deux licences professionnelles, plus exactement :

- la licence professionnelle « Administration et Sécurité des systèmes et des réseaux », parcours « Gestionnaire du système informatique d'entreprise », qui dorénavant serait gérée par le département Réseaux et Télécommunications de l'IUT Dijon-Auxerre,

- et la licence professionnelle « Qualité, Hygiène, Sécurité, Santé, Environnement », parcours qui serait géré plutôt maintenant par le département Génie civil, Construction durable de l'IUT Dijon-Auxerre.

Donc les raisons de ce rattachement nous ont été présentées par le doyen de l'UFR Sciences et Techniques, François Blais, en séance.

Pour le personnel, il y avait neuf collègues, sept enseignants-chercheurs et deux BIATSS, donc qui étaient rattachés à l'UFR Sciences et Techniques, site d'Auxerre.

Sept ont été rattachés à l'ISAT, site d'Auxerre, et donc il ne restait plus que deux collègues, deux enseignants-chercheurs, toujours rattachés à l'UFR Sciences et Techniques. Donc en termes humains, la masse critique était trop faible pour gérer les formations.

Et du point de vue du contenu des formations, il a semblé plus cohérent de, dorénavant, les faire porter par l'IUT, en sachant que ce rattachement se fait d'un commun accord de tous les intéressés.

Donc ce rattachement de l'UFR Sciences et Techniques à l'IUT de Dijon-Auxerre... site d'Auxerre, a été voté à l'unanimité des 30 membres présents.

Mme Pucéat – Merci, Karen.

Y a-t-il des questions ?

Non ?

Dans ce cas-là, je vous propose d'approuver le rattachement à l'IUT de Dijon, site d'Auxerre, de deux licences professionnelles, donc actuellement gérées par l'UFR Sciences et Techniques, « Administration et Sécurité des systèmes et des réseaux », parcours « Gestionnaire du système informatique d'entreprise », et « Qualité, Hygiène, Sécurité, Santé, Environnement », parcours « QHSSE », donc qui serait gérée par le département Génie civil, Construction durable.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

22 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat – Donc merci pour ce vote à l'unanimité.

Et donc il nous reste à examiner le retour des composantes sur l'adaptation des modalités de contrôle de connaissances lors d'un éventuel reconfinement qui n'est plus si éventuel que cela maintenant.

Donc le vote en CFVU s'est tenu composante par composante. Il y a eu cinq votes, un par composante concernée, et donc je vous propose de faire de même ici.

Donc je laisse de nouveau la parole à Karen.

Mme Fiorentino – Merci, Emmanuelle.

- Retour des composantes sur l'adaptation des modalités de contrôle de connaissances lors d'un éventuel confinement

Mme Fiorentino – Alors oui, certes, avec le reconfinement, la question d'un scénario alternatif des examens est d'autant plus d'actualité.

Elle n'est toujours pas obligatoire puisque les examens peuvent se tenir en présentiel, les examens des sessions synchronisées, les examens anticipés, et même les contrôles continus.

Quoi qu'il en soit, lors de la CFVU du 14 septembre, certains élus avaient fait connaître le souhait de faire adopter en CFVU des scénarios alternatifs aux examens en cas de dégradation des conditions de la situation sanitaire. Donc j'ai composé un groupe de travail à partir des élus de la CFVU et j'ai invité tous les directeurs de composantes qui le souhaitaient à faire remonter pour vote devant la CFVU un scénario alternatif, un plan B, pour les examens.

Donc la première UFR qui a répondu, c'est l'UFR Sciences et Techniques qui avait pris les devants et qui a proposé comme scénario alternatif, alors non pas un tableau lieu par lieu, mais un schéma un petit peu plus général.

Donc je vous lis ce qui a été voté :

« En cas de dégradation du contexte sanitaire, empêchant le déroulement normal des examens, les modalités de contrôle des connaissances de toutes les UE d'un même semestre de formation pourraient être converties en contrôle continu intégral (conformément au référentiel commun des études). La décision sera prise par le jury concerné d'un semestre en réunion exceptionnelle, elle sera communiquée au directeur de composante, qui en avisera le Président de l'Université, lequel statuera en dernier lieu sur cette décision. Les étudiants seront avertis a minima deux semaines avant sa mise en application. »

Cette solution présente à la fois l'avantage de la souplesse et puis celui de la rapidité puisqu'il suffit - une fois que le scénario a été voté, bien sûr - de demander au chef d'établissement la possibilité de passer à ce scénario alternatif, donc là, en l'espèce, de transformer tous les CT en CC.

Pour l'UFR Sciences et Techniques, cela ne posera pas grand problème, dans la mesure où il y a déjà eu une collecte de suffisamment de notes pour justifier un contrôle continu. Les collègues avaient pris un petit peu d'avance et avaient fait preuve de sagesse en l'espèce.

Donc ce scénario alternatif aux examens a été voté à l'unanimité des 30 membres présents.

Mme Pucéat – Y a-t-il des questions en ce qui concerne l'UFR Sciences et Techniques ?

Non ?

Dans ce cas-là, je vous propose d'approuver le scénario alternatif des modalités de contrôle de connaissances de l'UFR Sciences et Techniques.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

22 voix pour (unanimité)

Donc ce scénario est approuvé à l'unanimité.

Et on peut passer à l'UFR Droit, Sciences économique et politique.

Mme Fiorentino – Donc le scénario pour l'UFR Droit.

Alors je précise qu'il s'agit du scénario qui concerne uniquement les licences. Il y aura un autre scénario concernant les masters Droit, qui sera soumis à la prochaine CFVU.

Donc là, c'est écrit en plus petit. Mais d'abord, un paragraphe un petit peu plus général et, après, trois scénarios alternatifs, que je vous lis :

« Pour toutes les éventualités, il serait souhaitable de modifier les CT en CC afin de pouvoir organiser des examens à distance sans obligation de vérification de l'identité des étudiants. Les enseignants seraient alors libres de choisir d'organiser des examens intermédiaires pour que ce soit un véritable contrôle continu. Ces examens intermédiaires seraient de préférence organisés à distance sur une plateforme Plubel dédiée aux examens, comme lors du confinement. Un délai de 15 jours sera observé entre le passage des CT au CC et la mise en œuvre de ces nouvelles modalités de contrôle des connaissances. Par ailleurs, en cas de passage au CC les étudiants qui ne valident pas l'EC se verront proposer soit une seconde chance soit une session de rattrapage, les deux solutions n'étant pas cumulatives. »

Alors pour le passage au contrôle continu, entre parenthèses, il s'agit, je peux dire, certainement d'un vœu pieu parce que pour les matières à TD, ce n'est pas souhaité par les enseignants, et pour les matières où il n'y a pas de TD, matériellement c'est impossible. Cela induirait l'obligation pour les enseignants d'organiser deux ou trois évaluations pour 300 ou 400 étudiants. Donc c'est peu probable.

« La décision du passage au scénario alternatif sera prise par le jury concerné d'un semestre en réunion exceptionnelle, elle sera communiquée au directeur de composante qui en avisera le Président de l'Université, lequel statuera en dernier lieu sur cette décision. »

Donc là, on retrouve la même phrase que dans le précédent scénario, celui de Sciences et Techniques. C'est moi qui ai suggéré pour l'UFR Droit l'ajout de cette phrase pour uniformiser, en fait, tous les scénarios alternatifs et qu'il y ait bien la même procédure pour basculer d'un schéma classique à un scénario alternatif pour les modalités de contrôle des connaissances.

Et ensuite, on trouve trois scénarios alternatifs possibles... Enfin, deux plus exactement.

Alors, « petit 1 » : *« Les conditions sanitaires permettent d'organiser des examens en présentiel pour toutes les matières des trois années de Licence Droit, AES et Eco. Les examens s'étaleront de la mi-décembre à la mi-janvier. »*

C'est un vœu pieu, cela aussi.

Deuxièmement : *« Les conditions sanitaires et matérielles du bâtiment Droit-Lettres ne permettent pas d'organiser tous les examens en présentiel. Seules les matières à TD feraient alors l'objet d'un examen écrit en présentiel. Les autres matières donneraient lieu à des examens à distance sur une plateforme Plubel dédiée (test, devoirs) et des oraux sur Teams. Les examens en présentiel auront lieu en décembre et les autres pourront être étalés entre décembre et janvier. »*

Troisièmement : *« Les conditions sanitaires ne permettent pas l'organisation d'examens en présentiel, tous les examens auront lieu à distance sur une plateforme Plubel dédiée (test, devoirs) et oraux sur Teams. Les examens s'étaleront de la mi-décembre à la mi-janvier. »*

Voilà pour le scénario 3. Ce scénario a été voté également à l'unanimité des 30 membres présents.

Mme Pucéat – Y a-t-il des questions ?

Oui, une question.

Mme Dauphin-Benoist – Ce n'est pas une question, c'est une réflexion que je me fais. Là, je suis un petit peu gênée pour pouvoir voter sur les modalités de contrôle de connaissances de janvier, étant donné qu'on ne sait pas ce qu'il va se passer.

Et puis, en fait, là, le problème principal qui se pose à nous, c'est plutôt les contrôles continus.

Donc quand on dit qu'on transfère des examens terminaux en contrôles continus, cela pose plus de difficultés que cela n'en résout puisque c'est difficile de faire des contrôles continus dans certaines matières à distance.

Alors... Bon, moi je veux bien voter, mais on est quand même sur quelque chose de très, très flou, là. Je ne sais pas comment...

Mme Fiorentino – Si je peux préciser. En fait, le premier paragraphe, il est question de passage de CT au CC, c'est plus un souhait, en fait, de l'UFR, mais en vérité, cela ne fait pas partie en tant que tel des scénarios alternatifs parce que pragmatiquement, pour l'UFR Droit, les licences de l'UFR Droit, ce n'est pas possible.

Ce sera peut-être possible au second semestre en s'y prenant à l'avance, en prévoyant des échéances pour des évaluations intermédiaires, mais pour le premier semestre, non. Matériellement, ce n'est pas possible.

En réalité, le choix qui se posera pour l'UFR Droit, c'est entre le deuxième scénario – donc certains examens en présentiel, certains examens en distanciel – ou alors « petit 3 », tous les examens en distanciel.

Mais pour appartenir à l'UFR Droit - on va se positionner là-dessus lors du prochain conseil de gestion après-demain -, on adoptera très certainement le troisième scénario, c'est-à-dire tout en distanciel, vu le contexte.

Mme Dauphin-Benoist – En fait, globalement, je voulais aussi interroger le Président et puis l'équipe sur les garanties qu'on avait sur la tenue des examens de fin de semestre, en fait.

Bon, là, pour le moment, le ministère nous dit que les examens peuvent se tenir. Est-ce qu'on a des informations ou est-ce qu'il a déjà été discuté avec le ministère de ce qu'il va se passer fin décembre et janvier ?

Parce qu'en fait, l'enseignement à distance, c'est une difficulté ; mais les examens à distance, c'est vraiment une très, très grosse difficulté, il me semble.

En tout cas, nous, en Langues, on a quand même beaucoup souffert d'une certaine manière parce qu'il y a quand même des disciplines qui sont très difficiles à évaluer quand les étudiants ont tout le matériel qu'il faut pour répondre aux questions et qu'ils peuvent consulter les documents, et cela serait bien quand même qu'on puisse avoir la certitude qu'on va pouvoir faire des examens en présentiel en janvier.

Mme Fiorentino – Des certitudes, non, c'est impossible. Alors là vraiment, personne, à l'heure actuelle, ne peut dire.

Je sais que le ministère est attaché aux examens en présentiel.

Maintenant, en vérité, ce choix nous sera dicté par l'évolution de la situation sanitaire.

Il y a trois semaines, personne ne pouvait parier sur un reconfinement et pourtant on a eu droit à un reconfinement. Rien ne nous dit que, si cela se trouve, mi-décembre, on ne va pas nous dire : « Non, terminé. Plus rien en présentiel. Plus d'examens en présentiel ». D'où l'intérêt, dès à présent, pour les UFR, de réfléchir à ce qu'on va faire si on ne peut pas faire tenir d'examens en présentiel.

Parce que si on nous dit - je ne sais pas, c'est une hypothèse : « mi-décembre, pas d'examens en présentiel »... enfin, « pas d'examens en présentiel pour décembre », ce sera « pas d'examens en présentiel » non plus en janvier très probablement, donc même si ce n'est pas souhaitable, même si je suis d'accord avec vous, les examens en distanciel, ce n'est pas la même chose que des examens en présentiel.

Et peut-être même que certains examens ne peuvent pas vraiment se tenir en distanciel, mais vu le contexte, une fois encore, je pense que c'est prudent de prévoir.

En tout cas, pour l'UFR Droit, on a quand même de grosses masses, plus de 400 étudiants par amphithéâtre. Des examens en présentiel, matériellement, c'est très compliqué. C'est-à-dire qu'on va réquisitionner l'amphithéâtre Aristote. Cela veut dire aussi qu'on va faire se déplacer de grosses masses... On prend des risques à chaque fois.

Autant pour des contrôles continus, pour de plus petits examens, de plus petits groupes, cela reste envisageable, autant vraiment pour les grosses divisions, moi je pense que vu le contexte, ce n'est peut-être pas la meilleure des solutions.

Mme Dauphin-Benoist – Non, non mais je ne disais pas qu'il ne fallait pas voter cela. C'était juste une réflexion globale sur le fait que là, cela devient quand même très compliqué de naviguer à vue sur la question des évaluations. Vraiment.

Je sais qu'on ne peut pas avoir de certitudes, mais ce que je voulais dire, c'est que cela serait bien que les présidents d'universités fassent remonter que c'est quand même une priorité de pouvoir accueillir des étudiants ponctuellement, avec des convocations longtemps à l'avance, etc., et en prenant toutes les précautions sanitaires nécessaires pour que certains examens en présentiel, qui sont vraiment indispensables, puissent se tenir.

Le Président – C'est possible.

Mme Fiorentino – Ah, oui ils le font. Je peux vous garantir que...

Le Président – Oui, oui. Alors, c'est possible. C'est possible. En l'état actuel de la situation sanitaire, c'est possible.

Mme Dauphin-Benoist – En l'état actuel, oui.

Le Président – Maintenant, je pense que personne ne peut vous garantir que cela le sera au 15 janvier. Je n'en sais rien... Enfin, personne n'en sait rien en réalité.

Et donc, c'est vrai que c'est un risque et ce risque que vous voyez, en fait, il est anticipé par des ajustements et des plans B, on va dire, qui sont proposés aux étudiants.

Bon, je ne sais pas s'il existe une autre possibilité, une autre solution, une autre alternative. Je n'en sais rien.

Honnêtement, on s'est un peu creusé les méninges là-dessus, évidemment, les uns et les autres, et puis chaque UFR aussi fait cette démarche de réflexion, et on n'a pas mieux. Enfin, vraiment. Voilà.

Le mieux est l'ennemi du bien, je le sais, mais vraiment, je crois qu'on n'a pas d'autres possibilités que d'essayer d'anticiper en envisageant des plans B et... voilà, on les fait valider, et puis suffisamment tôt à l'avance pour les étudiants, on leur dit voilà comment cela va se passer au regard de la visibilité qu'on a sur quinze jours, trois semaines.

Mais je crois qu'il n'y a pas d'autres systèmes possibles... Enfin, viables.

En tout cas, moi je n'en vois pas d'autres et on n'en voit pas d'autres après réflexion collective. Malheureusement.

Mme Fiorentino – Merci.

Si je peux dire pour vous rassurer, il y a vraiment un siège qui est fait du ministère par les présidents d'universités pour essayer de garder le plus de présentiel possible, que ce soit pour les enseignements ou pour les examens, justement à cause de la problématique que vous avez soulevée.

Oui ?

Mme Bouché – J'aurais une question. Pour les examens qui sont maintenus en présentiel, qu'est-ce qu'on fait des étudiants qui sont cas contacts ou qui sont positifs mais asymptomatiques ?

Mme Fiorentino – Alors là, on parle des examens terminaux, des CT qui seront en présentiel, c'est cela ?

Mme Bouché – Des CT ou des CC. Je sais, par exemple... Moi je suis étudiante en Pharmacie, on a les CC dans les semaines à venir.

Mme Fiorentino – Si c'est des CC, qui dit CC dit plusieurs évaluations. Donc là, pour les étudiants qui sont cas contacts ou qui sont asymptomatiques, disons que cela incite les étudiants à être honnêtes vis-à-vis de leur situation parce qu'ils auront une autre possibilité d'avoir une note, voilà. D'avoir un rattrapage.

Après, pour les CT, est-ce qu'il y a une modalité alternative qui a été prévue ? Non. Non. Autrement dit, si un étudiant est cas contact et qu'il est Covid-asymptomatique, il doit le dire et il ne se présente pas à la session d'examens et il ira au rattrapage.

Mme Bouché – Donc cela veut dire que l'étudiant, il n'aura qu'une seule chance pour son contrôle terminal.

Mme Fiorentino – Comme un étudiant qui est malade, en fait.

Mme Bouché – Non... En fait, là, le problème, c'est qu'autant l'étudiant qui est malade, il est malade et il ne vient pas parce qu'il n'est pas en mesure de passer son partiel. Un étudiant qui est cas contact, il n'est même pas sûr d'être malade. Donc ce n'est pas sûr qu'il fasse cette démarche justement de transparence parce qu'il n'est pas sûr d'être malade, donc il n'est pas forcément sûr de risquer de

contaminer quelqu'un. Donc est-ce qu'il voudra risquer son année scolaire à lui avec un risque potentiel de contaminer des gens ?

Mme Fiorentino – Oui, j'entends tout à fait votre argument et je me doute bien que s'il y a des CT en présentiel, il y a nombre d'étudiants qui sont cas contacts ou qui sont Covid-asymptomatiques qui ne se déclareront pas.

Pour le concours PACES, par exemple, qui aura lieu comme convenu –pour le moment, c'est ce qui est prévu –, certainement qu'il y a des étudiants, si ce concours a bien lieu en présentiel, qui ne se déclareront pas parce qu'ils n'ont pas envie de perdre leur chance, mais... Voilà, c'est le danger que représentent des contrôles, des examens en présentiel. Donc c'est un... Oui, effectivement.

Mais en même temps, voilà, pour le moment les examens en présentiel sont autorisés et non, il n'y a pas de possibilité laissée aux Covid-asymptomatiques ou aux cas contacts pour composer à part parce que techniquement, ce n'est juste pas possible.

Il faudrait préparer... enfin, présenter... Comment dire ? En fait, il faudrait prévoir une troisième session d'examens.

Mme Bouché – Soit préparer une troisième session soit rendre obligatoire le fait que s'il y a des cas positifs asymptomatiques ou cas contacts dans une promo, cela passe en distanciel pour que tout le monde ait la même égalité de chances, en fait.

Mme Fiorentino – Mais cela voudrait dire qu'en fait... Oui, si vous voulez, mais...

Mme Bouché – Je vous avoue que nous, cela nous fait peur, en fait, quand les nouveaux cas sont déclarés après, parce qu'il y a des gens qui peuvent contaminer d'autres gens.

D'autant plus que... Enfin, nous, on sait qu'on est dans la tranche d'âge où on a souvent des formes asymptomatiques. Donc on a un nombre de cas. On ne sait pas ce qu'il en est en vrai parce que sans doute beaucoup de gens ne se font pas dépister parce que justement on n'a pas de symptômes, en fait. Donc...

Enfin, j'ai peur que soit on sous-estime le nombre de tels cas et que, du coup, après, cela puisse exploser à cause de cela.

Le Président – Louise, je suis d'accord. Enfin, sur le constat.

Maintenant, sur la faisabilité, quand est-ce qu'on s'arrête ? Pour qui ? Comment ? Si on a un cas contact la veille, est-ce que l'on met tout le monde à distance le lendemain ? Enfin... Etc.

En fait, cela soulève, en réalité, des difficultés redoutables et on se retrouve, comme souvent dans des collectivités comme les nôtres, à confronter des intérêts ou des cas particuliers à la nécessité d'organiser pour tout le monde des examens, etc. Donc on voit bien qu'à un moment ou à un autre, il faut trancher et, quand on arbitre, on va arbitrer, en réalité, en faveur du plus grand nombre et non pas en faveur d'un intérêt particulier. Même si cet intérêt est tout à fait légitime, ce n'est pas le problème. Mais c'est toujours là, la difficulté.

Il faut savoir quand même que dans les cas de contrôles continus, si une personne ne peut pas assister à une épreuve du contrôle continu au cours du semestre, il y a quand même la seconde chance qui existe et qui doit se dérouler au

cours de la première session d'examens et pas à la seconde session d'examens, parce que quand, là, on est au mois de décembre et puis qu'après, en contrôle continu, on planche au mois de juin suivant... Enfin, honnêtement, il n'y a plus de contrôle continu. Il y a même une discontinuité du contrôle, on pourrait dire. D'accord ?

Donc cela déjà, normalement, c'est acté par la CFVU.

Ensuite, si quelqu'un ne peut pas assister parce qu'il est cas contact ou parce qu'il est malade, tout simplement, en fait, c'est le même cas qu'habituellement. En fait, c'est la session de rattrapage.

Il n'y a pas de meilleure solution... Enfin, en tout cas, on n'en voit pas.

Et bouleverser au dernier moment l'intégralité de l'organisation des épreuves parce qu'on a un cas contact... Parce qu'après, c'est... Un seul devrait suffire, en réalité, si on déclenche ce système-là. C'est tout le collectif, on va dire, qui doit s'adapter pour un cas particulier et on rentre dans ce que je disais tout à l'heure, dans l'équilibre où on a des cas individuels et puis une organisation générale à mener. L'arbitrage se fait dans ce sens-là. Voilà.

L'intérêt individuel, il faut parfois le sacrifier sur l'autel de l'intérêt général.

Oui, Gauthier ?

M. Maimbourg – Si je peux me permettre, deux remarques. La première déjà au sujet justement de la problématique des cas contacts.

Nous, elle s'est posée en Médecine. Donc moi je suis en quatrième année. On a des examens à la fin de chaque bloc de cours, étant donné qu'on a une alternance de cours et de stages.

Dans ce cadre-là, pour nous en tout cas, mais je pense que cela dépendra de... Si cela se faisait comme cela, cela devrait se faire UFR par UFR parce que cela dépend des modalités d'examen.

Mais nous, les cas contacts et les personnes potentiellement Covid-positives qui pourraient composer, ont eu la possibilité de composer à distance, étant donné que tous nos examens sont sur tablette par l'intermédiaire d'une plateforme numérique.

Je ne sais pas comment cela se passe en Pharmacie.

Dans tous les cas, je me permets, parce que j'ai eu l'occasion de faire de la régulation au Centre 15 pas plus tard que ce week-end, de dire que dans le cas des étudiants qui décideraient de braver l'interdit et de venir quand même composer, nous on ne considère pas qu'on a des cas contacts de cas contacts. Le risque *a priori* est minime avec le respect des gestes barrières.

Et on n'est cas contact d'une personne que si on n'a pas de respect des gestes barrières et qu'on est dans un milieu clos et avec un contact de plus de 15 minutes.

Donc même si les étudiants potentiellement cas contacts venaient composer, le risque serait quand même assez minime.

Et dans un autre temps, moi je voudrais quand même aussi faire remonter, parce que c'est aussi notre rôle en tant qu'élus étudiants.

Moi j'ai constaté – notamment, on parle de l'UFR Droit - une angoisse de la part de pas mal d'étudiants en ce qui concerne la sélection en master. Parce que, par exemple, pour nous, en médecine, tout notre cursus de premier et de second cycle va être sanctionné par l'examen du concours de l'internat à la fin de la sixième année.

Pour les étudiants en licence de Droit, par exemple, la sélection en master est quand même assez rude et beaucoup ont peur que justement l'utilisation et la réutilisation du distanciel... Alors cela ne fait pas du tout avancer le problème que de dire cela, mais ils ont peur que cela dévalorise leur diplôme et, en fin de compte, que la sélection soit moins équitable.

Alors, bien sûr, c'est une angoisse des étudiants. Cela ne fait pas avancer la problématique de comment peut-on faire pour ne pas faire de distanciel dans le cadre actuel, mais je tenais quand même à vous faire remonter cette angoisse qui est présente pour beaucoup d'étudiants.

Le Président – Sur la dévalorisation du diplôme en raison des ajustements d'évaluation, etc., je pense que dans toutes les facultés de Droit de France, c'est exactement la même chose. Je veux dire par là que cette sélection en master, elle se fait maintenant au plan national et toutes les universités sont logées à peu près à la même enseigne. Je pense même que les universités, et notamment parisiennes, sont dans des situations bien plus défavorables pour les étudiants.

Donc il est très difficile de dire si, oui ou non, c'est plus favorable ou moins favorable, etc. Je ne sais pas...

Les examens vont se dérouler à peu près de la même manière à peu près partout, avec des situations évidemment disparates selon les matières, selon les diplômes, les filières et les lieux. Mais globalement, et partout de la même manière, cela ne sera pas une session d'examens tout à fait normale... Enfin, je dis « normale », comme avant la crise sanitaire.

Et cela, c'est partout. Je crois qu'il n'y a pas qu'à Dijon. Il n'y a pas qu'en Droit. Dans toutes les filières, c'est la même chose.

Donc de ce point de vue-là, il est très difficile de savoir ce qui va être favorable ou défavorable à tel étudiant de telle université dans telle filière. Me semble-t-il.

Oui ?

Mme Tison – Moi je voulais rebondir aussi en parlant de l'UFR STAPS.

Pour les licences, on a des examens anticipés donc en contrôle terminal cette semaine-là. Et cela a été décidé qu'il y avait une session qui allait être reprogrammée pour les cas contacts et les cas positifs sous présentation d'un justificatif officiel, donc soit avec un message de l'ARS, de notre médecin, etc., et du coup, en fonction des justificatifs que les étudiants fourniront à la responsable de promo et au responsable de scolarité, une session sera reprogrammée en décembre ou en janvier avant le jury du premier semestre.

Le Président – Et cela vaudra... C'est sur le rattrapage ?

Mme Tison – C'est une session en plus du rattrapage. Et ils ont dit : « Cas exceptionnel, mesures exceptionnelles ». Du coup, ils ont branché sur cela et cela fait peur à pas mal d'étudiants aussi de venir et de se dire « oui, on est cas contact, donc on le fait ». Mais donc, du coup... Enfin, grâce à cette mesure-là, il y a des étudiants qui pourront être rassurés en se disant « Ok, je passe direct au rattrapage et je ne perds pas mon année ».

Le Président – Merci pour cette information.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques, d'autres observations ?

Mme Pucéat – Bien. Donc s'il n'y a pas d'autres remarques sur l'UFR DSEP, je vous propose d'approuver le scénario alternatif des modalités de contrôle des connaissances de l'UFR DSEP, avec l'ajout donc de la phrase suivante qu'a déjà énoncée Karen mais que je vous rappelle pour les besoins de la délibération :

« La décision sera prise par le jury concerné d'un semestre en réunion exceptionnelle, elle sera communiquée au directeur de composante, qui en avisera le Président de l'Université, lequel statuera en dernier lieu sur cette décision. Les étudiants seront avertis a minima deux semaines avant sa mise en application. »

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

19 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat – Donc merci pour ce vote à l'unanimité.

Et nous pouvons passer à l'UFR Sciences Humaines, avec l'Histoire dans un premier temps et la Sociologie donc par la suite.

Mme Fiorentino – Donc pour le département Histoire, ce dernier a proposé comme scénario alternatif :

« Modification des modalités de contrôle des connaissances et compétences en cas d'impossibilité matérielle d'organiser une partie seulement ou l'intégralité d'une des sessions de contrôle terminal :

- Pas de modification pour les UE évaluées intégralement en contrôle continu.

- Pour les UE évaluées en contrôle continu et contrôle terminal, ou évaluées intégralement en contrôle terminal :

- En cas d'impossibilité matérielle d'organiser une partie seulement d'une des sessions de contrôle terminal, maintien du contrôle terminal pour les UE fondamentales, basculement intégral en contrôle continu pour les autres UE ;*

- En cas d'impossibilité matérielle d'organiser l'intégralité d'une des sessions de contrôle terminal, basculement intégral en contrôle continu pour toutes les UE. »*

Alors je précise, pour avoir demandé au directeur de ce département, que des évaluations intermédiaires ont déjà eu lieu, qui fourniront, le cas échéant, matière à contrôle continu.

Donc ont été rajoutées à ce scénario les trois phrases suivantes :

« Un délai de 15 jours sera observé avant toute nouvelle évaluation. »

« En cas de passage au contrôle continu, les étudiants qui ne valident pas l'EC se verront proposer soit une seconde chance soit une session de rattrapage, les deux solutions n'étant pas cumulatives. »

Alors oui, je fais une petite parenthèse parce que lors de la dernière session d'examens, il y avait eu des malentendus. En cas de contrôle continu, en principe, il n'y a pas de rattrapage. Mais l'étudiant a quand même droit à une autre chance.

Donc soit il y a ce qu'on appelle une seconde chance. Cette seconde chance proprement dite doit avoir lieu avant que le jury du premier semestre ne se réunisse. Donc cela peut être... Les différentes modalités de seconde chance, cela peut être un écrit supplémentaire, cela peut être un oral de rattrapage, cela peut être aussi ce

qui a été fait dans certaines UFR, le fait d'enlever la plus modeste des notes et de recalculer une moyenne, par exemple.

Et donc le rattrapage, c'est le rattrapage classique comme on entend la session de rattrapage.

« Les deux solutions n'étant pas cumulatives », c'est-à-dire : c'est soit la seconde chance soit le rattrapage et pas l'un et l'autre.

« La décision du passage au scénario alternatif sera prise par le jury concerné d'un semestre ou par le conseil de département en réunion exceptionnelle, elle sera communiquée au directeur de composante, qui en avisera le Président de l'Université, lequel statuera en dernier lieu sur cette décision. »

Ce scénario a été adopté à l'unanimité des 30 membres présents.

Mme Pucéat – Y a-t-il des questions ?

Très bien. Dans ce cas je vous propose d'approuver le scénario alternatif des modalités de contrôle des connaissances de l'UFR Sciences Humaines - Histoire, avec ajout des phrases suivantes que je me vois obligée de répéter pour les besoins de la délibération, qui sont :

« Un délai de 15 jours sera observé avant toute nouvelle évaluation. »

« En cas de passage au contrôle continu, les étudiants qui ne valident pas l'EC se verront proposer soit une seconde chance soit une session de rattrapage, les deux solutions n'étant pas cumulatives. »

« La décision du passage au scénario alternatif sera prise par le jury concerné d'un semestre ou par le conseil de département en réunion exceptionnelle, elle sera communiquée au directeur de composante, qui en avisera le Président de l'Université, lequel statuera en dernier lieu sur cette décision. »

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

19 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat – Donc merci pour cette approbation à l'unanimité.

Nous pouvons passer, cette fois-ci, à la Sociologie, toujours au sein de l'UFR Sciences Humaines.

Mme Fiorentino – Alors oui, pour la Sociologie, donc là, cela ne rentrait pas sur le *Powerpoint*, mais vous avez dû recevoir le tableau.

Là, le département de Sociologie est allé dans le détail, donc a proposé pour chaque discipline une solution. Alors soit c'est l'envoi de devoirs, soit c'est du contrôle continu, je crois aussi, pour la Sociologie... Enfin, il a été prévu au niveau de chaque matière une solution alternative.

Donc là, la CFVU s'est contentée simplement de rajouter les mêmes trois phrases que précédemment pour éviter tout malentendu. Je vous les relis :

« En cas de passage au contrôle continu, un délai de 15 jours sera observé avant toute nouvelle évaluation. »

« En cas de passage au contrôle continu, les étudiants qui ne valident pas l'EC se verront proposer soit une seconde chance soit une session de rattrapage, les deux solutions n'étant pas cumulatives. »

Et enfin :

« La décision du passage au scénario alternatif sera prise par le jury concerné d'un semestre ou par le conseil de département en réunion exceptionnelle, elle sera communiquée au directeur de composante, qui en avisera le Président de l'Université, lequel statuera en dernier ressort sur cette décision. »

Et ce scénario alternatif a été adopté à l'unanimité des 30 membres.

Mme Pucéat – Très bien.

Y a-t-il des questions sur ce scénario alternatif ?

Non ?

Dans ce cas-là, je vous propose d'approuver le scénario alternatif des modalités de contrôle des connaissances de l'UFR Sciences Humaines – Sociologie, donc pour l'ensemble des licences et M1/M2, avec ajout des phrases suivantes que je dois répéter :

« La décision du passage au scénario alternatif sera prise par le jury concerné d'un semestre en réunion exceptionnelle, elle sera communiquée au directeur de composante, qui en avisera le Président de l'Université, lequel statuera en dernier lieu sur cette décision. Les étudiants seront avertis a minima deux semaines avant sa mise en application. »

« En cas de passage au CC, un délai de 15 jours sera observé avant toute nouvelle évaluation. »

« Par ailleurs, en cas de passage au CC, les étudiants qui ne valident pas l'EC se verront proposer soit une seconde chance soit une session de rattrapage, les deux solutions n'étant pas cumulatives. »

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

17 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat – Merci pour cette approbation à l'unanimité.

Et il ne nous reste plus que la Musicologie, toujours à l'UFR Sciences Humaines.

Mme Fiorentino – Là aussi, la Musicologie a proposé un tableau.

Alors une petite précision que j'avais demandée au directeur du département Musicologie. Dans certaines colonnes, vous verrez peut-être « Adaptation des modalités au contrôle continu » et puis dans la case d'à-côté « Neutralisation ». Alors, j'ai demandé.

En fait, le directeur de département m'a expliqué qu'ils avaient prévu une modalité alternative mais que s'il ne pouvait pas y avoir de présentiel, ils préféreraient neutraliser carrément certaines matières. Par exemple, l'épreuve de chant choral, à distance ce n'est pas possible.

Je crois que c'est pour trois matières seulement. S'il n'y a pas de présentiel, il y aura neutralisation de la note.

Le scénario a été adopté avec l'ajout que je relis, des trois phrases.

Mme Pucéat – Je le répète. C'est le même dans la délibération.

Mme Fiorentino – Voilà, d'accord... Oui, oui, c'est vrai.

Donc ce scénario a été adopté à l'unanimité des 30 membres présents.

Mme Pucéat – Y a-t-il des remarques ?

S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver le scénario alternatif des modalités de contrôle des connaissances de l'UFR Sciences Humaines – Musicologie, L1, L2, L3, avec ajout des phrases suivantes :

« La décision sera prise par le jury ou conseil de département concerné d'un semestre en réunion exceptionnelle, elle sera communiquée au directeur de composante, qui en avisera le Président de l'Université, lequel statuera en dernier lieu sur cette décision. Les étudiants seront avertis a minima deux semaines avant sa mise en application. »

« En cas de passage au CC, un délai de 15 jours sera observé avant toute nouvelle évaluation. »

« Par ailleurs, en cas de passage au CC, les étudiants qui ne valident pas l'EC se verront proposer soit une seconde chance soit une session de rattrapage, les deux solutions n'étant pas cumulatives. »

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

17 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat – Donc ce scénario est adopté à l'unanimité.

Donc nous pouvons passer au Point B de l'ordre du jour qui concerne les tarifs, subventions, sorties d'inventaire, conventions et contrats.

Point B : Points adoptés sans débat (sur demande, les points peuvent faire l'objet d'un débat)

IV) Tarifs, subventions et dons - Sorties d'inventaire - Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

Mme Pucéat – Donc ici, nous n'avons pas reçu en amont de demande de précisions particulière, en amont de ce CA, ce qui n'empêche pas que si vous avez des questions de dernière minute, vous pouvez, bien entendu, les exprimer.

Vous pouvez, en revanche, remarquer que la convention FoodTech du CA de septembre est à nouveau, cette fois-ci, présentée puisque nous sommes en mesure de vous apporter les précisions qui nous avaient été demandées lors de la première présentation de cette convention.

Donc pour ces précisions, je vais peut-être laisser directement la parole à Laurent Gautier qui a toutes ces informations sur la convention FoodTech et sur ce qu'elle peut apporter surtout à l'université.

M. Gautier – Oui, donc rapidement sur le contexte que vous connaissez déjà.

FoodTech, c'est la labellisation locale régionale du réseau French Tech.

Quand le réseau French Tech a été lancé, il était réservé essentiellement aux métropoles et donc Dijon ne pouvait pas candidater.

Dans une deuxième vague de labellisation, ont été proposées des French Tech thématiques et c'est dans ce cadre-là que le réseau FoodTech a été mis en place et a été labellisé par l'État en 2017, sachant que c'est l'uB qui avait

initié la mise en place de réseaux en 2015 et qu'il y avait eu un événement de pré-lancement organisé, là aussi, toujours par l'uB en 2016.

Donc FoodTech, c'est une labellisation French Tech qui concerne au niveau de l'uB essentiellement deux domaines de recherche « Alimentation et Environnement » et « Vigne et Vin », le tout naturellement associé aux compétences de l'établissement et des labos en matière d'informatique et d'intelligence artificielle, vous vous en doutez, compte tenu de l'orientation de la FoodTech.

C'est une structure qui s'articule, en fait, avec les autres *clusters* et pôles d'excellence dont l'uB est membre, c'est-à-dire Vitagora, le ToasterLab de Vitagora et Deca-BFC pour l'incubation, et puis BFC Numérique.

Alors la participation de l'uB dans le réseau lui permet d'être présente aux différents événements qu'organise la FoodTech, qui sont de trois types :

- des rencontres entre laboratoires et industriels pour déboucher sur des contrats de R&D ;

- des rencontres entre étudiants et industriels, qui jouent un rôle particulièrement important pour la recherche de stages, pour les alternances et également pour le système des étudiants à être entrepreneurs, donc en lien avec le pôle Formation de l'uB ;

- et puis troisième type d'événement, c'est tous les ans le fameux salon « Food Use Tech », où les chercheurs des labos concernés peuvent aller rencontrer les industriels et présenter des innovations, présenter des développements technologiques qui donnent lieu ensuite, là aussi – c'est le but –, à des contrats de R&D.

Donc l'apport essentiel maintenant en termes de flux pour l'uB, c'est au niveau de la R&D, donc de la recherche partenariale à travers Sayens et en matière de thèses CIFRE.

Alors pour qui ? Pour naturellement les labos du domaine agro-alimentaire, donc qui sont sous tutelle de l'uB ou sous cotutelle avec un autre établissement de recherche : le CSGA, PAM - Agroécologie en particulier -, les deux labos d'informatique/intelligence artificielle, le CIAD et le LIB, et puis des labos de SHS, essentiellement la Maison des Sciences de l'Homme en tant que structure fédérative, le CIMEOS et le TIL.

Et puis, un autre apport important de la FoodTech, cela a été le projet qui est en train de se terminer, « Wine Cloud », dans le cadre du FUI, du Fonds unique interministériel, qui est passé aussi par la FoodTech.

Donc en fait, c'est un apporteur d'affaires pour tout ce qui concerne la R&D des labos de l'uB que je viens d'énumérer.

Mme Pucéat – Bien.

Est-ce que cela répond aux interrogations qui avaient été soulevées lors du CA, je crois, du 3 septembre ?

Oui ?

Très bien.

Est-ce qu'il y a d'autres questions concernant ces tarifs, subventions, dons, conventions, contrats que, je vous le rappelle, nous allons voter d'un seul bloc, sauf si certains ont des questions ?

Donc s'il n'y a pas de questions, je vous propose d'approuver les tarifs, subventions et dons, et les conventions et contrats emportant versement de subventions ou engageant l'université de Bourgogne.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.
Qui vote contre ? Personne.

17 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat – Donc merci pour ce vote à l'unanimité.
Et le dernier point concerne les contrats et conventions hors subvention dont vous avez reçu le tableau.

V) Compte rendu des conventions hors subvention

Mme Pucéat – Donc là aussi, il n'y a pas de vote qui soit nécessaire, mais nous nous contentons de prendre acte.
Néanmoins, à nouveau, s'il y a des questions, nous pouvons y répondre.
Y a-t-il des questions ?
Donc s'il n'y en a pas, nous prenons acte du compte rendu des contrats et conventions hors subvention.

Le Conseil d'administration prend acte.

Point C : Questions diverses

Mme Pucéat - Et nous pouvons passer au Point C, « Questions diverses », s'il y en a.

Le Président – Bien, écoutez, s'il n'y a pas de questions diverses, je vous remercie beaucoup.

Je vous souhaite bon courage pour la suite de cette nouvelle phase de confinement.

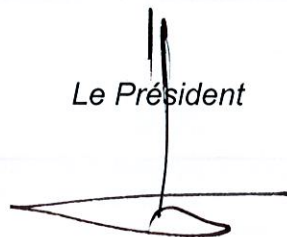
Et puis toujours à votre disposition, bien sûr, si besoin. Bien sûr, dans le cadre de la continuité de nos activités universitaires.

Bon courage à tous et à bientôt.
Au revoir.

~*~*~*~*~

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 25)

Le Président



Vincent THOMAS